Gouvernement
du Québec

BUDGET
1983-1984

Renseignements supplémentaires

Crédits

Le 29 mars 1983

Preparé par le
Conseil du trésor

Publié par le

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

ISSN 0706-0327
ISBN 2-551-05457-5

Depôt légal, 1er trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

I. UNE POLITIQUE DE DÉPENSES ADAPTÉE AUX NOUVELLES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES 5

II. SYNTHÈSE DES CRÉDITS 1983-1984 15

Dépenses du gouvernement du Québec en pourcentage du produit intérieur brut 16

Répartition des dépenses par composante 17

Répartition des dépenses par secteur 18

Répartition des dépenses par catégorie 19

Crédits de fonctionnement des ministères 21

Crédits afférents aux traitements 21

Contribution du gouvernement à ses régimes de retraite 22

Évolution des effectifs autorisés 22

III. CRÉDITS PAR MINISTÈRE 23

Introduction 25

Dépenses budgétaires par ministère 26

Répartition budgétaire par ministère 27

Dépenses budgétaires par programme 28

Répartition budgétaire par programme 29

Évolution des effectifs autorisés 30

Renseignements supplémentaires par ministère

Affaires culturelles 31
Affaires intergouvernementales 32
Affaires municipales 33
Affaires sociales 34
Agriculture pêcheries et Alimentation 36
Assemblée nationale 39
Commerce extérieur 40
Commission administrative du régime de retraite 41
Communautés culturelles et Immigration 41
Communications 42
Conseil exécutif 43
Conseil du trésor 45
Éducation 46
Énergie et ressources 48
Environnement 52
Finances 53
Fonction publique 55
Habitation et Protection du consommateur 56
Industrie, Commerce et Tourisme 57
Justice 58

Loisir, Chasse et Pêche 60
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu 62
Régie de l'assurance-maladie du Québec 64
Revenu 65
Transports 66
Travail 68
Travaux publics et Approvisionnement 69

IV. DÉPENSES PROBABLES 1982-1983 71

I. UNE POLITIQUE DE DEPENSES ADAPTEE AUX NOUVELLES REALITES ECONOMIQUES

Peu de pays à l'instar du Québec, auront choisi de consacrer à l'action de l'État, une part aussi importante de leur richesse intérieure. Vingt ans de croissance de l'État québecois auront transformé profondément notre société, si bien que l'État du Québec aura été perçu non seulement comme l'artisan d'une meilleure redistribution de la richesse mais aussi comme le moteur du développement économique et social. Ce choix était fondamental pour l'épanouissement de notre collectivité ; notre dépendance face aux décisions économiques prises de l'extérieur et la place limitée qu'occupait le secteur privé québecois, risquaient de compromettre le projet de société distincte que nous voulions affirmer. L'État allait devoir remédier à ces contraintes.

Ce rôle dynamique confié à l'État, à un moment où les économies des pays occidentaux connaissaient une des plus fortes croissances de leur histoire, a lui-même contribué à l'essor économique du Québec. L'État pouvait intensifier son action, la diversifier, investir davantage, monopolisant ainsi une plus grande part de la richesse intérieure. Dans cette conjoncture d'abondance, l'établissement des priorités n'a pas été la première préoccupation des gouvernements qui se sont succédés. Les erreurs pouvaient facilement se corriger par l'injection de nouveaux crédits ; on pouvait satisfaire aux nouvelles priorités en puisant dans la nouvelle richesse disponible ; on pouvait implanter des programmes sociaux très dispendieux et diversifiés en misant sur le fait que la croissance économique permettrait d'en éponger les coûts explosifs.

La crise économique a brutalement remis en cause nos conceptions et nos habitudes. Il est devenu impossible de maintenir le même rythme de croissance des dépenses que par le passé sans drainer les ressources nécessaires au soutien de l'activité économique, sans réduire le niveau de vie de l'ensemble de la population.

Cette crise exige de chacun des changements de mentalité. De nouvelles réalités économiques sont apparues auxquelles il faut savoir s'adapter. Pour y faire face, le gouvernement s'est fixé deux objectifs essentiels :

— Pour lever la menace qui pèse sur l'existence et la qualité des services publics, le gouvernement a décidé de freiner l'augmentation trop rapide de certaines dépenses. Ce premier objectif sera atteint en s'assurant que les services publics au Québec seront dispensés à des coûts comparables à ceux de nos voisins.

— Pour dégager les ressources nécessaires à une intervention efficace de l'État en matière économique, le gouvernement a décidé de remettre en cause des activités devenues moins prioritaires en situation économique difficile.

Après avoir connu successivement un essouflement de l'économie puis une chute brutale de la croissance du PIB, les prévisions économiques pour l'année 1983-1984, nous autorisent à être plus confiants face à l'avenir. Les signes de reprise économique qui se manifestent aux États-Unis, nous encouragent à tout mettre en place pour que le Québec puisse, lui-aussi, profiter de ce nouvel essor. Si les efforts de rigueur qui ont été exigés de tous auront été ressentis comme des sacrifices difficiles, il n'auront pas été vains. Déjà cette année, le gouvernement prévoit injecter la grande part des ressources disponibles dans de nouvelles initiatives orientées vers la création d'emplois et la stimulation économique.

La politique des dépenses en 1983-1984

Trois cycles de croissance caractérisent l'évolution de l'économie du Québec au cours des douze dernières années. Entre 1971 et 1974, sous le signe d'une croissance rapide et soutenue, la progression du P.I.B. réel atteignait, en moyenne, 5,8% par année. Au cours des cinq années suivantes, cette progression chutait à 2,7%, indice d'un essoufflement de l'économie mondiale qui se remettait lentement du premier choc pétrolier. Finalement la conjugaison du deuxième choc pétrolier de 1979 et de politiques monétaristes restrictives, a provoqué une récession qui a frappé le Québec de plein fouet. Et de fait, de 1980 à 1983, on constate, non plus une croissance mais une diminution moyenne de l'ordre de 1% du rendement de l'économie; en 1982, soit au plus creux de la vague, cette diminution atteindra même 6,0%.

Devant inévitablement s'ajuster à cette nouvelle dynamique, les dépenses de l'État, qui progressaient, en termes réels, de 10,1% durant la première période et de 5,5% durant la seconde, ont dû être ramenées, entre 1980 et 1983 au rythme plus modéré de 2,3%. Néanmoins, la croissance des dépenses a persisté à excéder celle de l'économie.

La récession en cours produit des effets adverses importants sur le budget du gouvernement. Elle diminue fortement les revenus, augmente les dépenses et rend inévitable le recours à des emprunts. En outre, elle survient à un moment où le fardeau fiscal des Québécois et le déficit budgétaire sont très élevés, ne laissant d'autre alternative que celle de réduire la progression des dépenses.

Aussi, malgré deux programmes successifs de compression des dépenses, de 840 millions $ en 1981-1982, et de 670 millions $ en 1982-1983, auxquels s'ajoute, pendant la dernière année, une révision des rémunérations de l'ordre de 500 millions $, la situation budgétaire demeure serrée. Et en dépit de l'effort de resserrement des dépenses, la part relative des dépenses gouvernementales dans le produit intérieur brut a continué de s'accroître en 1982-1983.

Cela s'explique par la chute du PIB à laquelle s'ajoute un ensemble de facteurs qui ont exercé de très fortes pressions sur des postes budgétaires importants. Soulignons les répercussions des taux d'inflation élevés, des taux d'intérêt records et les retombées du chômage sur le coût des programmes sociaux et sur ceux du service de la dette. Ainsi, les prestations d'aide sociale et le service de la dette ont coûté 890 millions $ de plus en 1982-1983 que l'année précédente.

Néanmoins, un contrôle serré du budget a permis de respecter les prévisions de dépenses déposées le printemps dernier. La gestion rigoureuse du programme de dépenses commence donc à porter fruits. Même en excluant du calcul les économies résultant des jours de grève, les dépenses sont évaluées à 115 millions $ en deçà du budget prévu.

Les objectifs du gouvernement pour 1983-1984 visent à compléter l'alignement de la progression des dépenses de l'État à un niveau compatible avec le rendement de l'économie, à dégager le maximum de ressources pour venir en aide aux plus démunis et à relancer l'économie.

Le programme de contrôle des dépenses

L'enveloppe globale des dépenses du budget 1983-1984 a été établie en référant aux balises suivantes:

1. l'augmentation des coûts des programmes en place ne devra pas excéder la progression de l'indice des prix à la consommation (IPC);
2. l'ensemble des dépenses, incluant le coût des nouvelles initiatives, devra être aligné sur la croissance du produit intérieur brut (PIB).

La première balise ne peut s'appliquer indistinctement à tous les programmes. De façon inéluctable, certaines dépenses vont croître plus rapidement que l'indice des prix à la consommation. Il en est ainsi, par exemple, des services de la dette, des régimes de retraite, de l'aide sociale et de certains programmes dont les clientèles sont en expansion.

Pour compenser, le respect de l'objectif recherché a donc amené tous les ministères et organismes du gouvernement à examiner de façon toute spéciale les programmes dont les coûts pouvaient être diminués.

À cette fin, deux opérations complémentaires ont été menées: d'abord, un programme d'action pour accroître la productivité du secteur public, complété ensuite par une identification d'activités dont la pertinence ou le coût devait être remis en question. Au total, ces opérations se traduiront, en 1983-1984, par des économies de 410 millions $.

Les programmes d'amélioration de la productivité se sont articulés autour des principes suivants:

1. tous les secteurs de l'activité gouvernementale ont dû y participer;
2. un effort plus substantiel a été exigé des secteurs où la comparaison avec d'autres provinces ou états a révélé des coûts supérieurs;
3. un effort moins grand a été demandé aux secteurs qui ont déjà réalisé des gains importants de productivité;
4. les exigences d'amélioration ont porté d'avantage sur les fonctions administratives plutôt que sur les services directs à la population.

Concrètement, l'application de ces principes conduit à la répartition suivante de l'effort de rationalisation.

Tableau 1

Efforts cumulatifs de rationalisation des dépenses par secteur

	(en % du budget de fonctionnement)		
	Réseau des Affaires sociales	**Réseau de l'Éducation**	**Ministères**
1981-1982	3,9	2,5	4,7
1982-1983	3,8	1,2	2,5
1983-1984	**0,6**	**2,4**	**5,2**
1984-1985*	0,3	1,4	1,6
1985-1986*	0,3	1,6	1,6
Total	**8,9**	**9,1**	**15,6**

Projections selon les plans de rationalisation actuels des ministères

1. L'amélioration de la productivité

Le programme d'amélioration de la productivité vise à rendre les mêmes services à moindre coût. Essentiellement, cet objectif sera atteint en réduisant les effectifs, en limitant les augmentations de salaire, en modifiant au besoin l'organisation du travail et en restreignant les achats de biens et services.

L'augmentation de la productivité constitue un objectif primordial à poursuivre sans relâche au cours des prochaines années. Il serait en effet inacceptable que les gestionnaires et employés des services publics n'aient pas à contribuer à l'effort collectif de redressement économique du Québec, laissant le fardeau aux seuls agents économiques du secteur privé.

Dans les trois secteurs, l'ensemble du programme d'amélioration de la productivité se traduira en 1983-1984 par des économies de l'ordre de 212 millions $ qui s'ajoutent à celles résultant de la nouvelle politique salariale. Le tableau suivant en donne la répartition par secteur d'activités.

Tableau 2

Economies realisees en 1983-1984 par des ameliorations de productivites

	Millions $
Ministères	102
Institutions d'enseignement	81
Institutions de santé et de services sociaux	29
	212

- **Le réseau des Affaires sociales**

Des correctifs importants ont été apportés depuis quelques années dans ce secteur. Ainsi, le réseau québécois de santé ne montre plus globalement de déficience structurelle par rapport à la productivité observée dans les autres provinces. Cependant, des efforts d'amélioration demeurent encore nécessaires pour certains centres d'activités ou pour certains établissements déficitaires.

Quant au secteur social, il fait présentement l'objet d'évaluations analogues et des mesures correctives seront prises là ou elles s'avéreront nécessaires.

En 1983-1984, l'effort demandé au réseau des Affaires sociales sera donc beaucoup moins important que celui des dernières années. Cela se justifie par la nature des services que ce réseau offre à la population et l'effort de redressement budgétaire déjà accompli.

- **Le réseau de l'Éducation**

Le réseau québécois des institutions publiques d'enseignement montre des coûts unitaires bien supérieurs à ceux des autres provinces. Cette situation découle en grande partie d'écarts significatifs tant au niveau de la charge de travail du personnel enseignant qu'à celui de la sécurité d'emploi. C'est la raison pour laquelle l'objectif gouvernemental, lors des récentes négociations dans le secteur public, a visé des modifications à la charge de travail et au mode de rémunération des enseignants mis en disponibilité.

Si l'effort demandé au réseau de l'Éducation semble substantiel pour l'année 1983-1984, c'est avant tout parce que ce secteur n'a pu, contrairement aux autres secteurs, appliquer au cours des dernières années un plan d'amélioration de sa productivité en raison des contraintes imposées par les conventions collectives. Cependant, en 1985-1986, l'Éducation aura effectué le rattrapage et fourni un effort comparable à celui du secteur des Affaires sociales.

• L'administration publique

C'est le secteur qui fournira la contribution la plus importante à l'effort de redressement des finances publiques puisqu'il offre relativement moins de services directs à la population. En cinq ans, les gains de productivité y atteindront 16°o. Déjà depuis trois ans, les effectifs globaux de la Fonction publique auront été réduits de 8,4°o.

Essentiellement pour la Fonction publique, deux mesures générales permettront l'amélioration de la productivité. Il s'agit:

— d'une réduction annuelle d'un minimum de 2°o, des effectifs gouvernementaux;

— d'une limitation, en deçà de l'inflation, de la croissance des coûts des achats de biens et services ainsi que des subventions.

De plus, le secrétariat du Conseil du trésor procède à des évaluations portant plus spécifiquement sur les services administratifs généraux tels la gestion du personnel, la gestion financière, la gestion de l'informatique et la gestion des ressources matérielles. En outre, la problématique relative au personnel cadre de la Fonction publique fera l'objet d'un examen particulier.

2. La révision des activités

Le programme d'amélioration de la productivité, s'il parvient à contenir l'augmentation des dépenses sous le seuil de l'inflation, ne permet cependant pas au Gouvernement de disposer d'une marge de manoeuvre suffisante pour lui permettre d'intervenir efficacement dans les domaines du développement économique et de la création d'emplois.

Aussi, le Gouvernement a dû dégager les montants nécessaires au développement économique en procédant à une réévaluation de certaines activités moins indispensables en temps de crise.

Chacun des ministères a donc identifié une liste d'activités moins prioritaires correspondant à 15°o de son budget total. Après une analyse serrée, le Gouvernement a décidé de réduire ou de supprimer certaines activités, ce qui lui a permis de dégager 198 millions $. Ces économies seront affectées à des besoins plus urgents.

Tableau 3

Économies réalisées en 1982-1984 par des remises en cause d'activités

	Millions $
Ministères	165
Institutions d'enseignement	25
Programmes gérés par la Régie de l'assurance-maladie	8
	198

Les organismes gouvernementaux sont également soumis à la même analyse. Pour l'instant, cette évaluation de la performance et de la pertinence des organismes gouvernementaux s'est déjà traduite par des décisions visant le bureau du Directeur général des élections, le bureau du Directeur général du financement des partis politiques, la Commission de la Représentation électorale, la Société de Développement de la Baie James et, finalement, le Conseil de planification et de développement du Québec.

Un développement axé sur l'économie

Le plan de dépenses 1983-1984 comporte 457 millions $ de nouvelles initiatives principalement orientées vers la création d'emplois et la stimulation de l'activité économique.

La création d'emplois

De ce montant, 170 millions $ sont venus s'ajouter aux crédits de 65 millions $ déjà prévus pour la création d'emploi. Neuf programmes se partagent cette enveloppe budgétaire.

Une somme de 45 millions $ est consacrée au programme Bon d'emploi, qui s'adresse tout particulièrement aux jeunes diplômés de moins de 25 ans à la recherche d'un emploi. Un montant de 31 millions $ est attribué au programme Chantier-Québec pour la réalisation de projets à caractère collectif. Ce programme devrait permettre le maintien d'aptitudes professionnelles et favoriser la réintégration de personnes qui se sont longuement absentées du milieu du travail. Le programme de Retour au Travail (PRET) se voit accorder 14 millions $ pour verser des subventions aux employeurs qui offrent des emplois permanents en sus de leurs effectifs habituels. Le programme Services Externes de Main-d'oeuvre (SEMO) dispose de 4,3 millions $ pour des organismes sans but lucratif qui offrent des services spécifiques de placement à des clientèles qui éprouvent des difficultés à réintégrer le marché du travail. Ces services sont complémentaires à ceux qu'offre le réseau de Travail-Québec. Le programme Partage d'Emploi recevra des crédits de 1,1 millions $ afin de permettre la réalisation de projets expérimentaux qui visent la création d'emplois permanents selon la formule d'emplois partagés.

Le plan Action Jeunes Volontaires s'est vu allouer des crédits de 20 millions $ pour inciter les jeunes à participer au développement de la société québécoise en leur facilitant la réalisation d'activités valorisantes pour eux et valables pour leur communauté.

Le Programme Expérimental de Création d'Emplois Communautaires (PECEC), pour sa part, bénéfice d'une enveloppe budgétaire de 40 millions $. Ce programme tend à favoriser la mise sur pied ou l'expansion d'entreprises viables qui créeront des emplois permanents.

Des crédits de 42,3 millions $ sont alloués à RELAIS, un programme conjoint d'aide à l'emploi entre les gouvernements du Canada et du Québec. Le programme RELAIS s'adresse particulièrement aux chômeurs qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage ; son objectif consiste à créer des emplois en privilégiant les activités axées sur le développement économique du Québec.

Enfin, pour le programme de création d'emplois temporaires (PCET), des crédits de 36,6 millions $ sont mis à la disposition des ministères et organismes québécois dans le but de mettre sur pied des projets créateurs d'emplois.

La stimulation économique

Dans le secteur économique, en plus d'augmenter les enveloppes budgétaires de la majorité des programmes existants, des crédits additionnels de l'ordre de 150 millions $ sont accordés pour stimuler l'économie québécoise. Par de nouvelles mesures ou par de nouveaux programmes, le gouvernement vise à aider certains secteurs industriels en difficultés passagères, à traverser la récession économique. Ces crédits contribueront surtout à appuyer les efforts des entreprises pour accroître leur productivité, pour innover dans leurs procédés de fabrication, pour pénétrer de nouveaux marchés, pour réaliser la recherche et le développement de nouveaux produits, ou pour orienter leur production vers des secteurs technologiques d'avant-garde qui présentent des perspectives de marché intéressantes.

En outre, le gouvernement a accepté d'accélérer cette année des dépenses d'immobilisations en vue de contribuer à la relance des investissements au Québec.

Dans le secteur agricole, des crédits additionnels de 9 millions $ ont été alloués pour mettre en place un plan triennal destiné à favoriser le développement de la production céréalière et l'amélioration de la qualité des fourrages. Un montant de 1.6 millions $ a également été accordé pour le programme d'aide à l'établissement de jeunes agriculteurs.

Dans le secteur des pêches, plus de 6,5 millions $ seront injectés en 1983-1984 pour le parachèvement des parcs de pêche.

Dans le secteur minier, un supplément budgétaire de 2,5 millions $ sera versé en vue de réaliser un plan d'exploration intensive de la Fosse du Labrador (Côte-Nord) et des Appalaches (Gaspésie) : l'objectif visé est d'atténuer la dépendance de ces régions par rapport aux ressources traditionnelles que sont le cuivre et le fer. De plus, un montant de 5 millions $ est ajouté pour favoriser la mise à jour de nouveaux gisements de cuivre à Murdochville.

Dans le secteur forestier et de la transformation du bois, une enveloppe de 21 millions $ est versée pour la réalisation du projet papetier de Matane. D'autre part, des crédits additionnels au montant de 5,7 millions $, 4,2 millions $ et de 2,9 millions $ ont été consentis respectivement pour l'accélération des programmes de reboisement dans la forêt publique, pour l'accroissement des travaux sylvicoles dans la forêt privée et pour la lutte contre la tordeuse des bourgeons d'épinettes. Mentionnons enfin qu'un nouveau programme sera mis sur pied dans le but d'aider les entreprises du secteur du bois à accroître leur productivité, à innover et à exporter. Un montant de 1.5 millions $ est prévu à cette fin.

Dans le secteur manufacturier, le gouvernement a accordé à la Société de développement industriel des crédits additionnels de 22,6 millions $. Ceux-ci seront partagés entre les programmes d'aide à la PME et au démarrage de nouveaux programmes d'aide à l'innovation et à la recherche, d'aide à l'industrie électronique et d'aide aux entreprises du tertiaire-moteur.

En outre, les programmes « Gestion-Marketing », « UNI-PME » et celui des commissariats industriels ont été reconduits et des crédits budgétaires additionnels leur ont été consentis.

Une aide spéciale d'un montant de 50 millions $, qui sera financé à parts égales par les gouvernements du Québec et du Canada, sera octroyée au cours des deux prochaines années à Pétromont, notamment pour réaliser les investissements requis à l'amélioration de sa rentabilité.

Enfin, le nouveau ministère du Commerce Extérieur se voit accorder une enveloppe additionnelle de plus de 7 millions $ pour l'intensification du programme d'aide à l'exportation (APEX).

Dans le secteur scientifique, un fonds spécial de 15 millions $ a été constitué pour appuyer la réalisation de projets de recherche et de développement.

Dans le secteur de l'énergie, un montant de 6,8 millions $ est accordé pour un nouveau « programme d'économies d'énergie dans les secteurs industriel et commercial ».

Dans le secteur des transports, une somme de 10.3 millions $ sera allouée pour l'amélioration des infrastructures des trains de banlieue de la région de Montréal. Les travaux du métro seront également accélérés.

Dans le secteur du loisir et de la faune, 6,4 millions $ seront ajoutés et serviront à accélérer les travaux d'aménagement dans les parcs; un autre montant de 3,5 millions $ ira à l'amélioration des infrastructures des stations de ski.

Dans le secteur de l'Environnement, une somme supplémentaire de 6,2 millions $ est accordée pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le développement social, éducatif et culturel

Une enveloppe budgétaire de 137 millions $ a été allouée à des fins de développement dans ces secteurs. Parmi les plus importants, on retrouve les projets suivants:

— le réseau des Affaires sociales se verra octroyer un budget de développement, au montant de 28,4 millions $, pour assurer le fonctionnement de nouveaux centres d'accueil et centres hospitaliers; de plus, l'aide aux garderies augmentera de 8,5 millions $;

— le ministère des Affaires culturelles recevra 9,2 millions $ pour un meilleur soutien aux arts d'interprétation;

— le réseau de l'Éducation recevra, pour sa part, une enveloppe budgétaire de 17 millions $ pour lui permettre d'accueillir des clientèles additionnelles dans les universités; un autre montant de 2 millions $ sera accordé pour favoriser l'implantation de micro-ordinateurs dans les écoles primaires et secondaires.

— une enveloppe de 10 millions $ sera affectée à la qualification et à la formation des jeunes ayant quitté prématurément le milieu scolaire.

Les crédits 1983-1984

Les crédits 1983-1984 totalisent 24 300 millions $, soit une variation de 7,8% par rapport aux dépenses probables 1982-1983. Ils reposent sur des prévisions économiques, pour l'année 1983, qui anticipent une croissance nominale du produit intérieur brut de 7,1% accompagnée d'une augmentation de 6,8% des prix à la consommation.

Tableau 5

Évolution des crédits
(en millions $)

	1982-1983	1983-1984	Variation
Programmes en place	22 540*	24 253	7,6%
moins			
— rationalisation des activités budgétaires	—	(410)	
	22 540	23 843	5,8%
plus			
Nouvelles initiatives	—	457	
Crédits totaux	**22 540**	**24 300**	**7,8%**

* Dépenses probables 1982-1983 excluant 165 millions $ d'économies dues à des grèves

La rationalisation des activités budgétaires a permis de maintenir la croissance des programmes en place sous le niveau de l'inflation anticipée, c'est-à-dire une croissance de 5,8% pour une inflation de 6,8%. L'ajout de 457 millions $ en nouvelles initiatives porte la croissance globale du budget de dépenses à 7,8%.

En terminant, il convient de souligner l'importance des crédits destinés à alléger des problèmes directement liés à la faiblesse de l'économie. Les crédits requis par les programmes sociaux qui ont à faire face à un gonflement anormal de leurs clientèles, de même que les dépenses consacrées aux initiatives de création d'emplois pour parer à une situation économique difficile, représentent des sommes considérables qui ne sont toutefois que temporaires.Dans la mesure où la situation économique se rétablira, que ces crédits ne seront plus requis, l'assainissement des finances publiques apparaîtra de façon plus significative encore.

Les objectifs de contrôle de la croissance budgétaire auront donc été atteints, tout en dégageant des ressources appréciables pour de nouvelles initiatives de soutien de l'emploi et de stimulation économique.

Yves Bérubé

Le Ministre délégué à l'administration
et Président du Conseil du trésor

II. SYNTHÈSE DES CRÉDITS 1983-1984

Dépenses du gouvernement du Québec en pourcentage du produit intérieur brut
Répartition des dépenses par composante
Répartition des dépenses par secteur
Répartition des dépenses par catégorie
Crédits de fonctionnement des ministères
Crédits afférents aux traitements
Contribution du gouvernement à ses régimes de retraite
Évolution des effectifs autorisés

DEPENSES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

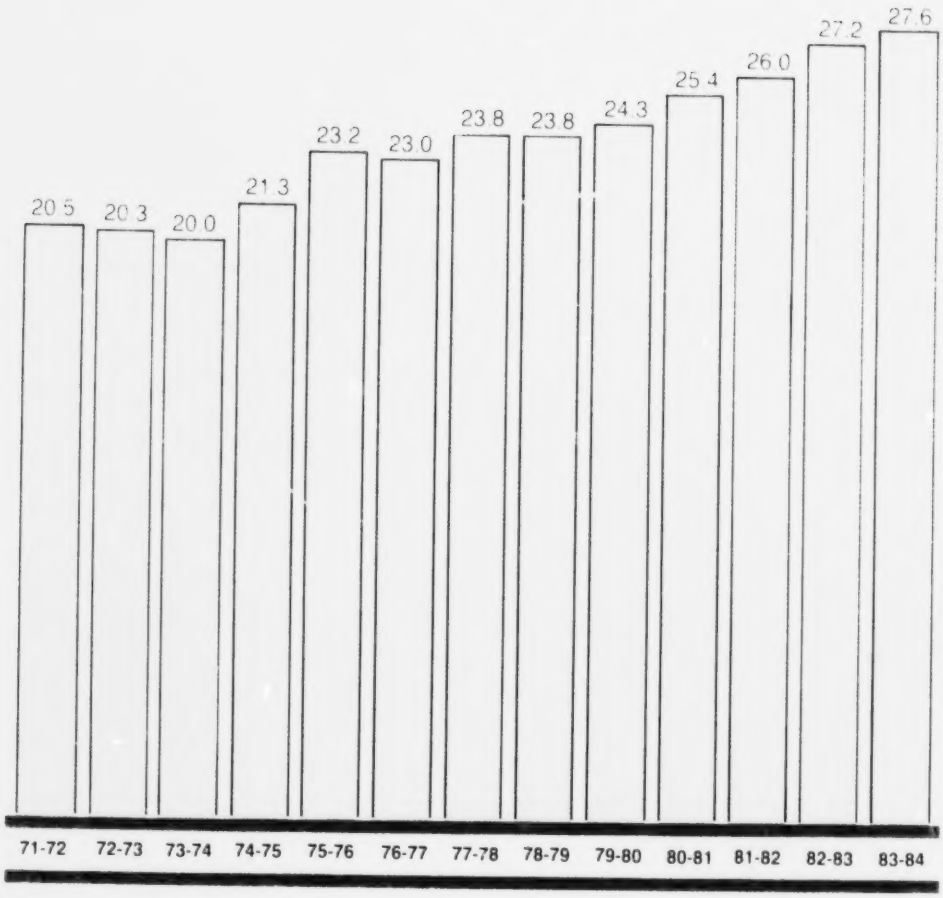

REPARTITION DES DEPENSES PAR COMPOSANTE

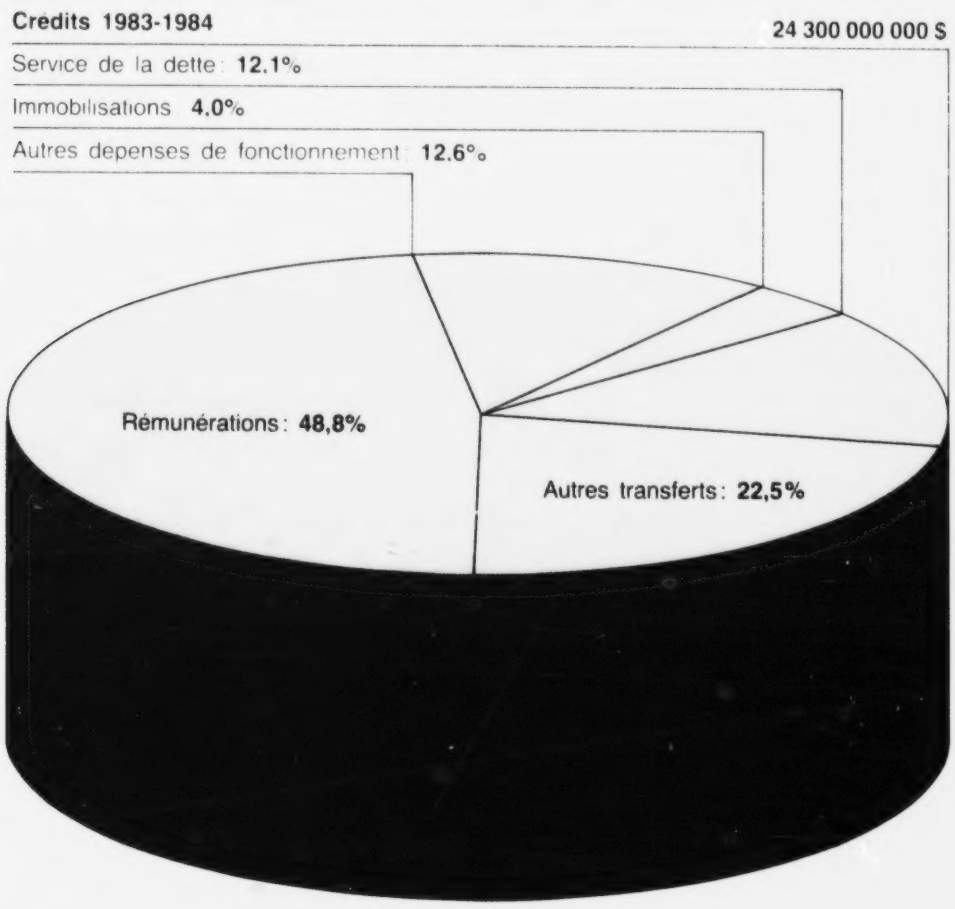

Variation en % 1983-1984 par rapport aux dépenses probables 1982-1983*

Remunerations	3.7%
Autres depenses de fonctionnement	11.1%
Immobilisations	4.6%
Service de la dette	11.9%
Autres transferts	14.0%
Total	**7,8%**

REPARTITION DES DEPENSES PAR SECTEUR

Crédits 1983-1984 **24 300 000 000 $**

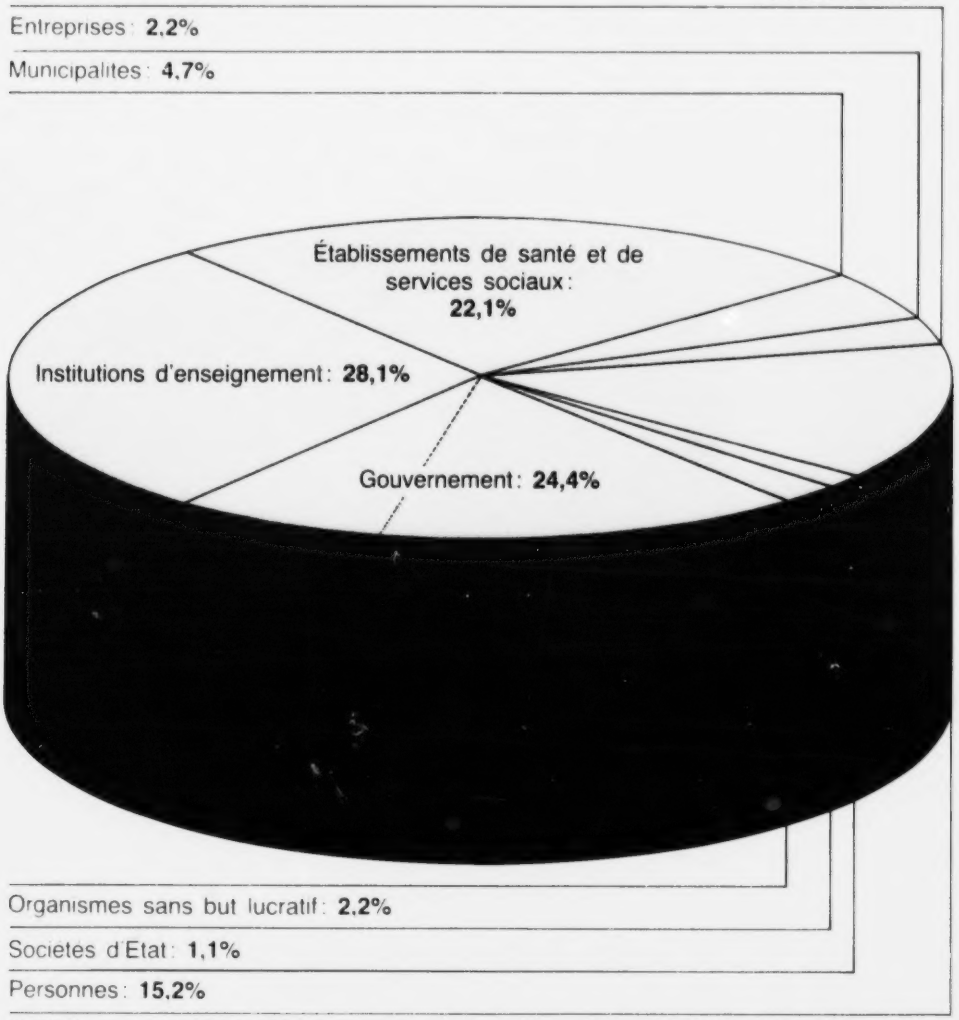

Variation en % 1983-1984 par rapport aux dépenses probables 1982-1983*

Entreprises	25.7%
Établissements de santé et de services sociaux	6.8%
Institutions d'enseignement	3.5%
Gouvernement	6.7%
Municipalités	5.7%
Organismes sans but lucratif	18.4%
Personnes	14.3%
Sociétés d'Etat	64.6%
Total	**7,8%**

REPARTITION DES DEPENSES PAR CATEGORIE

Crédits 1983-1984 **24 300 000 000 $**

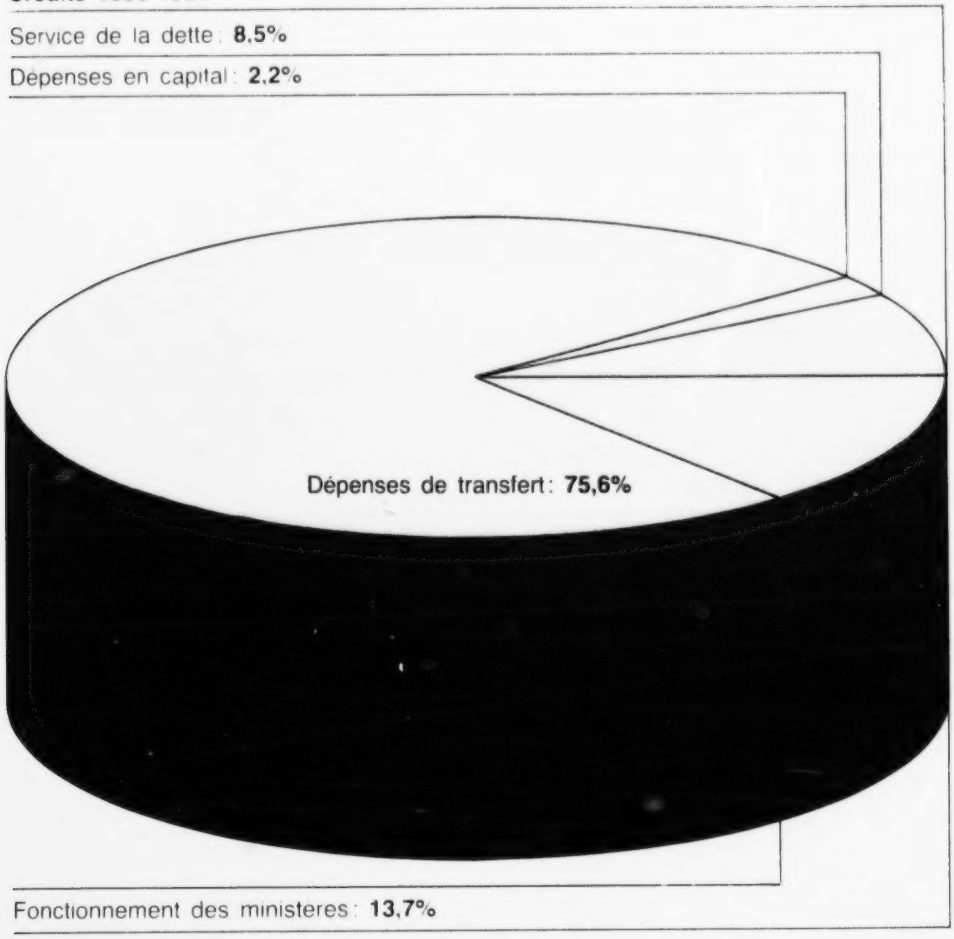

Variation en % 1983-1984 par rapport aux dépenses probables 1982-1983*

Depenses de transfert	8,2%
Depenses en capital	0%
Service de la dette	6,2%
Fonctionnement des ministeres	8,2%
Total	**7,8%**

DEPENSES PAR CATEGORIE
(en millions de dollars)

	1983-1984		1982-1983		1981-1982		1980-1981
	Crédits	Variation %	Dépenses probables	Variation %	Dépenses	Variation %	Dépenses
Dépenses de transfert	18 376	9.2	16 826	10.0	15 297	15.8	13 205
Dépenses en capital	545	—	545	(4.4)	570	1.2	563
Service de la dette	2 061	6.2	1 941	15.3	1 683	37.6	1 223
Autres dépenses	3 318	8.3	3 063	7.7	2 843	9.3	2 601
	24 300	**8,6**	**22 375**	**9,7**	**20 393**	**15.9**	**17 592**

DEPENSES PAR CATEGORIE
(en millions de dollars)

	1983-1984		1982-1983		1981-1982		1980-1981	
	Crédits	% du total	Dépenses probables	% du total	Dépenses	% du total	Dépenses	% du total
Dépenses de transfert	18 376	75.6	16 826	75.2	15 297	75.0	13 205	75.1
Dépenses en capital	545	2.2	545	2.4	570	2.8	563	3.2
Service de la dette	2 061	8.5	1 941	8.7	1 683	8.3	1 223	6.9
Autres dépenses	3 318	13.7	3 063	13.7	2 843	13.9	2 601	14.8
	24 300	**100,0**	**22 375**	**100,0**	**20 393**	**100,0**	**17 592**	**100,0**

CREDITS DE FONCTIONNEMENT DES MINISTERES
(en millions de dollars)

	1983-1984	1982-1983	Variation %
Traitements	2 040	2 103	(3.0)
Autres rémunérations	196	205	(4.4)
Communications	177	176	0.6
Services	214	210	1.9
Entretien	145	136	6.6
Loyers	185	170	8.8
Fournitures	256	243	5.3
Autres dépenses	105	112	(6.3)
	3 318	**3 355**	**(1,1)**

CREDITS AFFERENTS AUX TRAITEMENTS
(en millions de dollars)

	1983-1984	1982-1983	Variation %
Rémunération, temps supplémentaire et allocations	1 602	1 679	(4.6)
Contributions à titre d'employeur			
• Régimes de retraite	308	303	1.7
• Autres	130	121	7.4
	438	424	3.3
	2 040	**2 103**	**(3,0)**

CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT À SES RÉGIMES DE RETRAITE
(en millions de dollars)

	1983-1984		1982-1983		1981-1982		1980-1981
	Crédits	Variation %	Dépenses probables	Variation %	Dépenses	Variation %	Dépenses
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)							
Réseau des Affaires sociales	307	5,5	291	(2,3)	298	19,7	249
Réseau de l'Éducation	242	5,7	229	0,9	227	14,6	198
Secteur de la Fonction publique	91	5,8	86	—	86	17,8	73
	640	**5,6**	**606**	**(0,8)**	**611**	**17,5**	**520**
Autres régimes							
Enseignants	418	15,2	363	12,4	323	31,3	246
Fonctionnaires	158	13,7	139	10,3	126	26,0	100
Juges	7	16,7	6	—	6	20,0	5
Membres de l'Assemblée nationale	3	—	3	—	3	50,0	2
Membres de la Sûreté du Québec	49	19,5	41	20,6	34	41,7	24
	635	**15,0**	**552**	**12,2**	**492**	**30,5**	**377**
	1 275	**10,1**	**1 158**	**5,0**	**1 103**	**23,0**	**897**

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AUTORISÉS

	Effectifs occasionnels	Effectifs permanents	Total des effectifs
1983-1984	9 533	56 477	66 010
Variation en %	(16,4)	(1,6)	(4,1)
1982-1983*	11 408	57 419	68 827
Variation en %	3,4	(1,4)	(0,6)
1981-1982*	11 033	58 222	69 255
Variation en %	(0,9)	(4,4)	(3,9)
1980-1981*	11 134	60 912	72 046

* Les chiffres comparatifs ont été corrigés pour tenir compte du nouveau statut budgétaire du Curateur public, de l'Office des autoroutes du Québec et du laboratoire de santé publique du ministère des Affaires sociales.

III. CRÉDITS PAR MINISTÈRE

— Introduction

— Dépenses budgétaires par ministère

— Répartition budgétaire par ministère

— Dépenses budgétaires par programme

— Répartition budgétaire par programme

— Évolution des effectifs autorisés

— Renseignements supplémentaires par ministère

Affaires culturelles
Affaires intergouvernementales
Affaires municipales
Affaires sociales
Agriculture pêcheries et Alimentation
Assemblée nationale
Commerce extérieur
Commission administrative du régime de retraite
Communautés culturelles et Immigration
Communications
Conseil exécutif
Conseil du trésor
Education
Energie et ressources
Environnement
Finances
Fonction publique
Habitation et Protection du consommateur
Industrie, Commerce et Tourisme
Justice
Loisir, Chasse et Pêche
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu
Régie de l'assurance-maladie du Québec
Revenu
Transports
Travail
Travaux publics et Approvisionnement

Introduction

Modifications à la structure gouvernementale

Les crédits 1983-1984 sont marqués par la disparition du ministère des Institutions financières et coopératives dont les fonctions antérieures ont été réparties entre le ministère des Finances et le ministère de l'Habitation et de la Protection du Consommateur.

De plus le ministère du Travail, main-d'oeuvre et securité du revenu a été scinde en deux nouveaux ministères soit le ministère du Travail et le ministère de la Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu.

Enfin, s'ajoute en 1983-1984 un nouveau ministère, le Commerce extérieur qui regroupe, entre autres, l'Office québécois du commerce extérieur auparavant sous la responsabilité du ministère de l'Industrie, Commerce et Tourisme.

Les tableaux sommaires par ministère et par programme

Les taux de variation présentés sont exprimés par rapport aux crédits modifiés 1982-1983. Par contre, pour la période 1980-1981 à 1982-1983 les taux moyens de croissance annuelle sont exprimés par rapport aux dépenses réelles ou probables.

Les renseignements supplémentaires par ministère

Les taux de variation des dépenses par ministere et par programme sont exprimés par rapport aux dépenses probables 1982-1983 et doivent être interprétés en tenant compte du fait qu'une partie de l'augmentation des rémunérations prévue en 1983-1984 (90,4 millions $) est en réserve au fonds de suppleance du ministère des Finances.

DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRE
(en milliers de dollars)

						Variation en %	
						1983-1984	1982-1983
	1983-1984	1982-1983	1982-1983	1981-1982	1980-1981	1982-1983	1980-1981
	Crédits	Crédits	Dépenses probables	Dépenses	Dépenses	Crédits	Moyenne annuelle
Affaires culturelles	127 222	120 379	120 416	109 870	101 932	5.7	8.7
Affaires intergouvernementales	50 592	52 398	47 918	44 776	46 991	(3.4)	1.0
Affaires municipales	421 306	421 080	422 188	410 724	339 390	0.1	11.5
Affaires sociales	5 342 132	5 174 144	5 140 168	4 544 241	3 905 303	3.2	14.7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	432 450	476 044	436 857	373 932	347 057	(9.2)	12.2
Assemblée nationale	58 698	69 284	55 287	71 766	96 240	(15.3)	(24.2)
Commerce extérieur	18 197	—	10 000	5 907	5 445	—	35.5
Commission administrative du régime de retraite	688 813	636 027	607 033	559 997	444 813	8.3	16.8
Communautés culturelles et Immigration	43 863	46 263	44 495	39 660	44 169	(5.2)	0.4
Communications	158 574	159 230	154 886	139 471	123 500	(0.4)	12.0
Conseil exécutif	158 829	130 563	140 039	106 553	105 079	21.6	15.4
Conseil du trésor	8 946	9 685	9 649	7 299	5 802	(7.6)	29.0
Éducation	6 342 194	6 484 388	6 136 010	5 942 714	5 083 825	(2.2)	9.9
Énergie et Ressources	277 007	261 501	261 253	254 565	205 064	5.9	12.9
Environnement	122 236	110 685	109 280	89 837	83 014	10.4	14.7
Finances	2 538 229	2 384 364	1 995 300	1 731 478	1 269 664	6.5	25.4
Fonction publique	165 034	150 955	145 631	133 210	84 327	9.3	31.4
Habitation et Protection du consommateur	308 611	279 781	267 066	217 624	168 859	10.3	25.8
Industrie, Commerce et Tourisme	246 540	173 900	168 470	140 277	134 077	41.8	12.1
Justice	619 864	625 933	602 360	560 705	478 471	(1.0)	12.2
Loisir, Chasse et Pêche	211 217	206 984	207 156	191 619	190 841	2.0	4.2
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	2 496 660	2 116 801	2 014 209	1 631 032	1 474 081	17.9	16.9
Régie de l'assurance-maladie du Québec	1 325 250	1 313 880	1 198 856	1 173 436	1 083 718	0.9	5.2
Revenu	212 293	225 976	218 618	200 789	189 793	(6.1)	7.3
Transports	1 597 384	1 559 813	1 519 570	1 391 443	1 305 159	2.4	7.9
Travail	21 421	40 213	37 998	41 247	13 733	(46.7)	66.3
Travaux publics et Approvisionnement	306 438	317 035	304 287	279 209	261 561	(3.3)	7.9
	24 300 000	**23 547 306**	**22 375 000**	**20 393 381**	**17 591 908**	**3.2**	**12.8**

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE PAR MINISTÈRE
(en milliers de dollars)

	1983-1984		1982-1983		1981-1982		1980-1981	
	Crédits	**% du total**	**Dépenses probables**	**% du total**	**Dépenses**	**% du total**	**Dépenses**	**% du total**
Éducation	6 342 194	26.1	6 136 010	27.4	5 942 714	29.1	5 083 825	28.9
Affaires sociales	5 342 132	22.0	5 140 168	23.0	4 544 241	22.3	3 905 303	22.2
Finances	2 538 229	10.4	1 995 300	8.9	1 731 478	8.5	1 269 664	7.2
Main-d'oeuvre et Securite du revenu	2 496 660	10.3	2 014 209	9.0	1 631 032	8.0	1 474 081	8.4
Transports	1 597 384	6.6	1 519 570	6.8	1 391 443	6.8	1 305 159	7.4
Regie de l'assurance-maladie du Quebec	1 325 250	5.4	1 198 856	5.4	1 173 436	5.8	1 083 718	6.2
Commission administrative du regime de retraite	688 813	2.8	607 033	2.7	559 997	2.7	444 813	2.5
Justice	619 864	2.6	602 360	2.7	560 705	2.8	478 471	2.7
Agriculture, Pecheries et Alimentation	432 450	1.8	436 857	1.9	373 932	1.8	347 057	2.0
Affaires municipales	421 306	1.7	422 188	1.9	410 724	2.0	339 390	1.9
Habitation et Protection du consommateur	308 611	1.3	267 066	1.2	217 624	1.1	168 859	1.0
Travaux publics et Approvisionnement	306 438	1.3	304 287	1.4	279 209	1.4	261 561	1.5
Autres ministeres	1 880 669	7.7	1 731 096	7.7	1 576 846	7.7	1 430 007	8.1
	24 300 000	**100,0**	**22 375 000**	**100,0**	**20 393 381**	**100,0**	**17 591 908**	**100,0**

DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
(en milliers de dollars)

						Variation en %	
						1983-1984	1982-1983
	1983-1984 Crédits	1982-1983 Crédits	1982-1983 Dépenses probables	1981-1982 Dépenses	1980-1981 Dépenses	1982-1983 Crédits	1980-1981 Moyenne annuelle
Enseignement primaire et secondaire public	3 846 943	4 001 063	3 744 024	3 700 366	3 096 286	(3.9)	10.0
Services en centres hospitaliers	3 749 863	3 648 564	3 658 913	3 174 083	2 749 891	2.8	15.4
Gestion de la caisse et de la dette publique	2 069 512	2 013 554	1 949 932	1 688 586	1 228 614	2.8	26.0
Prestations d'aide sociale	1 800 000	1 511 872	1 513 007	1 199 969	1 051 411	19.1	20.0
Régime d'assurance-maladie	1 325 250	1 313 880	1 198 856	1 173 436	1 083 718	0.9	5.2
Enseignement universitaire	999 053	984 118	969 340	906 532	816 173	1.5	9.0
Enseignement collégial public	779 411	787 315	735 240	712 808	595 477	(1.0)	11.1
Services en centres de réadaptation	537 053	531 331	515 854	488 595	386 071	1.1	15.6
Conservation du réseau routier	431 639	431 988	426 837	379 895	357 037	(0.1)	9.3
Services en centres d'hébergement	421 220	387 470	377 389	356 262	291 428	8.7	13.8
Régime de retraite des enseignants	417 732	365 029	363 218	321 998	244 893	14.4	21.8
Construction du réseau routier	400 054	393 260	374 700	430 798	432 681	1.7	(6.9)
Systèmes de transports terrestres	373 124	351 764	350 465	248 754	189 300	6.1	36.1
Évaluation foncière	284 409	257 675	256 240	224 587	189 323	10.4	16.3
Sûreté du Québec	276 797	265 609	260 120	245 600	201 574	4.2	13.6
Services en centres de services sociaux	273 884	277 511	268 799	251 662	233 923	(1.3)	7.2
Transport scolaire	271 383	254 902	253 874	224 884	224 563	6.5	6.3
Régime de retraite et assurance collective sur la vie des fonctionnaires ou employés publics	271 081	270 998	243 815	237 999	199 920	—	10.4
Enseignement privé	248 866	243 867	232 035	213 223	203 460	2.0	6.8
Société d'habitation du Québec	243 891	227 671	217 609	172 839	124 379	7.1	32.3
Autres programmes	5 278 835	5 027 865	4 464 733	4 040 505	3 691 786	5.0	10.0
	24 300 000	**23 547 306**	**22 375 000**	**20 393 381**	**17 591 908**	**3.2**	**12.8**

REPARTITION BUDGETAIRE PAR PROGRAMME
(en milliers de dollars)

	1983-1984		1982-1983		1981-1982		1980-1981	
	Crédits	% du total	Dépenses probables	% du total	Depenses	% du total	Depenses	% du total
Enseignement primaire et secondaire public	3 846 943	15.9	3 744 024	16.7	3 700 366	18.2	3 096 286	17.6
Services en centres hospitaliers	3 749 863	15.5	3 658 913	16.4	3 174 083	15.6	2 749 891	15.6
Gestion de la caisse et de la dette publique	2 069 512	8.5	1 949 932	8.7	1 688 586	8.3	1 228 614	7.0
Prestations d'aide sociale	1 800 000	7.4	1 513 007	6.8	1 199 969	5.9	1 051 411	6.0
Regime d'assurance-maladie	1 325 250	5.5	1 198 856	5.4	1 173 436	5.8	1 083 718	6.2
Enseignement universitaire	999 053	4.1	969 340	4.3	906 532	4.4	816 173	4.6
Enseignement collegial public	779 411	3.2	735 240	3.3	712 808	3.5	595 477	3.4
Services en centres de readaptation	537 053	2.2	515 854	2.3	488 595	2.4	386 071	2.2
Conservation du reseau routier	431 639	1.8	426 837	1.9	379 895	1.9	357 037	2.0
Services en centres d'hebergement	421 220	1.7	377 389	1.7	356 262	1.7	291 428	1.7
Regime de retraite des enseignants	417 732	1.7	363 218	1.6	321 998	1.6	244 893	1.4
Construction du reseau routier	400 054	1.7	374 700	1.7	430 798	2.1	432 681	2.4
Systemes de transports terrestres	373 124	1.5	350 465	1.6	248 754	1.2	189 300	1.1
Evaluation fonciere	284 409	1.2	256 240	1.1	224 587	1.1	189 323	1.1
Surete du Quebec	276 797	1.1	260 120	1.2	245 600	1.2	201 574	1.1
Service en centres de services sociaux	273 884	1.1	268 799	1.2	251 662	1.2	233 923	1.3
Transport scolaire	271 383	1.1	253 874	1.1	224 884	1.1	224 563	1.3
Regimes de retraite et assurance collective sur la vie des fonctionnaires ou employes publics	271 081	1.1	243 815	1.1	237 999	1.2	199 920	1.1
Enseignement prive	248 866	1.0	232 035	1.0	213 223	1.0	203 460	1.2
Societe d'habitation du Quebec	243 891	1.0	217 609	1.0	172 839	0.8	124 379	0.7
Autres programmes	5 278 835	21.7	4 464 733	19.9	4 040 505	19 8	3 691 786	21.0
	24 300 000	**100.0**	**22 375 000**	**100.0**	**20 393 381**	**100.0**	**17 591 908**	**100.0**

EVOLUTION DES EFFECTIFS AUTORISES
(personnes-années)

	1983-1984			1982-1983*		
Ministères	**Permanents**	**Occa-sionnels**	**Total**	**Permanents**	**Occa-sionnels**	**Total**
Affaires culturelles	900	146	1 046	909	205	1 114
Affaires intergouvernementales	424	19	443	428	20	448
Affaires municipales	575	76	651	582	105	687
Affaires sociales	1 308	69	1 377	1 317	62	1 379
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 376	631	4 007	3 397	821	4 218
Assemblée nationale	973	255	1 228	938	252	1 190
Commerce extérieur	153	4	157	153	4	157
Commission administrative du régime de retraite	401	15	416	405	15	420
Communautés culturelles et Immigration	888	171	1 059	906	216	1 122
Communications	1 246	84	1 330	1 277	89	1 366
Conseil exécutif	957	149	1 106	978	203	1 181
Conseil du trésor	191	11	202	201	13	214
Éducation	2 158	289	2 447	2 243	318	2 561
Énergie et Ressources	2 523	1 159	3 682	2 570	1 273	3 843
Environnement	1 105	228	1 333	1 134	243	1 377
Finances	1 483	94	1 577	1 509	100	1 609
Fonction publique	687	34	721	711	35	746
Habitation et Protection du consommateur	1 870	178	2 048	1 892	223	2 115
Industrie, Commerce et Tourisme	1 046	156	1 202	1 072	172	1 244
Justice	12 765	532	13 297	13 039	592	13 631
Loisir, Chasse et Pêche	2 292	994	3 286	2 308	1 290	3 598
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	3 133	554	3 687	3 136	575	3 711
Régie de l'assurance-maladie du Québec	—	—	—	—	—	—
Revenu	4 385	861	5 246	4 430	1 196	5 626
Transports	9 035	2 623	11 658	9 198	3 070	12 268
Travail	302	30	332	292	51	343
Travaux publics et Approvisionnement	2 301	171	2 472	2 394	265	2 659
	56 477	**9 533**	**66 010**	**57 419**	**11 408**	**68 827**

* Les données comparatives ont été corrigées pour tenir compte du nouveau statut budgétaire du Curateur public, de l'Office des autoroutes du Québec et du laboratoire de santé publique du ministère des Affaires sociales

AFFAIRES CULTURELLES

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	127 222.0	5.7	1 046	(6.1)
1982-1983*	120 416.0	9.6	1 114	
1981-1982	109 870.0	7.8		
1980-1981	101 932.0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Le Ministère des Affaires culturelles partage son budget de 127,2 millions $ entre deux secteurs: les lettres et biens culturels (pr. 01, 02 et 03) et les arts (pr. 04, 05 et 06).

Lettres et biens culturels: 66 137,1 $ / Variation: [illegible]

Ce secteur d'activités englobe des programmes qui ont trait à l'aide à la publication, au développement des bibliothèques publiques, à la conservation et à l'utilisation des archives, à la conservation des sites, des biens historiques et archéologiques de même qu'au développement culturel régional.

La hausse peu significative de ce secteur traduit mal la volonté marquée du Ministère d'accroître les activités en région en 1983-1984. En effet, le sous-secteur « Gestion interne et soutien » qui comprend les budgets affectés aux bureaux régionaux connaît une hausse de 29,4% aux dépens de l'activité reliée à la sauvegarde et la mise en valeur des biens culturels dont le budget a été réduit de 16,2%.

Arts: 61 085,1 $ / Variation: 7,6%

Ce secteur d'activités comprend les programmes reliés à la création, à la conservation et à la diffusion des arts plastiques, à l'enseignement des arts d'interprétation, au cinéma et aux organismes de musique et de théâtre.

Si les crédits 1983-1984 incluaient, comme en 1982-1983, les subventions à la Place des Arts au titre des taxes municipales, ce secteur connaîtrait un croissance de 19%, dont 29,4% aux arts d'interprétation. En 1983-1984, le ministère entend, en effet, accorder en priorité un meilleur soutien à ce secteur et a obtenu à cette fin des crédits additionnels de 9,2 millions $.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	50 592,4	5,6	443	(1,1)
1982-1983*	47 918,0	7,0	448	
1981-1982	44 776,0	(4,7)		
1980-1981	46 991,0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Le budget du ministère connaît une augmentation de 5,6% par rapport aux dépenses probables de 1982-1983. Diverses mesures de réduction des dépenses sont prévues, ce qui a permis de maintenir une croissance relativement faible des crédits du ministère.

Parmi les mesures envisagées, signalons une réduction des dépenses de fonctionnement des délégations et bureaux à l'étranger, la réduction des effectifs du ministère et le resserrement de certains programmes au chapitre des dépenses de transfert.

Affaires canadiennes : 4 579,5 $ / Variation : 7,3%

Ce programme vise à maintenir et à développer les relations entre le Gouvernement du Québec et les autres gouvernements au Canada.

A cet effet, le personnel travaille de concert avec les ministères sectoriels correspondants ; il participe aux travaux de comités interprovinciaux et fédéraux-provinciaux de même qu'aux conférences ministérielles ; il contribue également à l'élaboration et à la négociation des ententes intergouvernementales entre le Québec et les autres gouvernements du Canada.

Affaires internationales : 36 771,5 $ / Variation : 5,0%

Ce programme qui représente 72,7% du budget du ministère vise à assurer le prolongement international des responsabilités constitutionnelles et politiques du gouvernement.

A cette fin, le ministère s'est doté d'un réseau de délégations et de bureaux du Québec à l'étranger.

En plus de participer aux activités de la francophonie et aux travaux d'organisations internationales, le ministère participe aux activités de coopération internationale notamment en collaboration avec l'ACDI. Notons qu'au cours de l'exercice 1982-1983, un certain nombre d'ententes avec l'ACDI ont pris fin.

Office franco-québécois pour la jeunesse : 2 071,8 $ / Variation : 2,5%

Ce programme vise le rapprochement des deux (2) communautés francophones en permettant aux jeunes de les mieux connaître par le moyen de voyages-échanges.

Gestion interne et soutien : 7 169,6 $ / Variation : 8,7%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières, essentielles à la gestion des programmes du ministère.

AFFAIRES MUNICIPALES

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	421 306	(0,2)	651	(5,2)
1982-1983*	422 188	2,8	687	
1981-1982	410 724	21,0		
1980-1981	339 390			

* credits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Secteur gestion municipale: 362 488,3 $ Variation: 0,7%

Ce secteur vise à favoriser l'aménagement du territoire, la gestion administrative, l'autonomie financière et l'échange de services dans les municipalités, ainsi qu'à fournir au ministère lui-même un support administratif.

On y retrouve notamment l'aide aux municipalités régionales de comte (M.R.C.), les principaux programmes gouvernementaux de la réforme de la fiscalité municipale, l'aide aux collectivités nordiques, diverses subventions aux municipalités, ainsi que le personnel spécialisé en évaluation, en finances municipales et en gestion administrative.

La variation observée de 1982-1983 à 1983-1984 s'explique par deux grandes tendances: une baisse enregistrée aux chapitres des programmes fédéraux-provinciaux d'aide aux municipalités, de l'aide uniformisée au fonds de péréquation et des programmes de création d'emplois ainsi qu'une hausse dans l'aide aux M.R.C., le paiement de compensations tenant lieu de taxes aux municipalités, les coûts d'infrastructures en milieu nordique et l'aide à la réalisation de nouveaux rôles d'évaluation.

Secteur eau: 51 711,7 $ Variation: (6,4%)

Ce secteur vise à faciliter la construction de réseaux d'aqueducs et d'égouts dans les municipalités à capacité financière insuffisante.

Il s'agit de subventions aux municipalités.

La baisse enregistrée par rapport à 1982-1983 reflète le plafonnement récent de ce secteur et les ajustements apportés à ses normes.

Secteur statistiques, planification et coordination: 5 000,0 $ Variation: 7,9%

Ce secteur vise à favoriser l'essor économique de la région de l'Outaouais par la réalisation de projets d'équipements industriels, commerciaux, récréatifs et touristiques.

On y retrouve la subvention annuelle de fonctionnement de la Société d'aménagement de l'Outaouais (S.A.O.).

Secteur sécurité publique: 2 106,5 $ Variation: (7,1%)

Ce secteur vise à prévenir et à réduire, par l'assistance technique et financière, les pertes de vie et de biens causées par le feu.

Un personnel spécialisé et des subventions sont à la disposition des municipalités à ce titre.

La baisse de 1983-1984 par rapport à 1982-1983 est attribuable à la liquidation sur cinq ans des programmes d'aide financière dans ce domaine.

AFFAIRES SOCIALES

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	5 342 132,2	3,9	1 377	(0,1)
1982-1983*	5 140 168,0	13,1	1 379	—
1981-1982	4 544 241,0	16,4	—	—
1980-1981	3 905 303,0	—	—	—

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Les crédits du ministère des Affaires sociales totalisent 5 342,1 millions $ en 1983-1984, soit une augmentation de 201,9 millions $ (3,9%) par rapport à l'année précédente. Il faut cependant signaler qu'en 1982-1983, une somme de 139,4 millions $ a été transférée du Fonds de suppléance au ministère, pour le paiement des coûts afférents aux arrérages dans le réseau des Affaires sociales de sorte que, sur une base comparable, le taux d'augmentation des crédits s'établit à 6,8%. De la même façon, le Fonds de suppléance comprend en 1983-1984, une somme de 201,0 millions $ pour continuer la liquidation des arrérages dans les réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales.

Services en centres locaux de services communautaires : 222 933,8 $ Variation : 12,9%

Ces crédits servent à financer les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation des CLSC. Ces établissements rendent des services de première ligne et de prévention et font la promotion des services à domicile.

Outre une somme de quelque 2,0 millions $ additionnels prévus pour le coût annuel du développement autorisé en 1982-1983, la majoration des crédits provient de l'accroissement du service de la dette et des besoins en équipements, suite à la construction complétée de nouveaux CLSC.

Soutien aux organismes bénévoles : 12 795,9 $ Variation : 16,1%

Ces crédits servent à financer près de 170 organismes bénévoles participant à la réalisation des programmes de santé et de services sociaux. Ils incluent un montant de 0,9 million $ pour le développement de plans d'action jeunesse.

Ce programme se divise en trois activités principales, soit les services à la communauté, les services aux femmes en difficulté et les services à la jeunesse.

Services en centres hospitaliers : 3 749 863,3 $ Variation : 2,5%

Ces crédits servent à financer les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation des centres hospitaliers publics et privés conventionnés. L'enveloppe budgétaire de 3 749,9 millions $ traduit une augmentation de 2,5% par rapport à celle accordée l'année dernière. Le taux d'augmentation réel s'établit toutefois à 6,5% puisqu'un montant de 136,3 millions $ a été transféré du Fonds de suppléance à ce programme en 1982-1983.

De ces crédits, 3 633,0 millions $ seront consacrés au financement des frais d'exploitation et 116,3 millions $ au service de la dette et aux équipements.

Les crédits prévus pour le fonctionnement des établissements comprennent de plus un montant de 67,8 millions $ pour le développement des soins hospitaliers dont environ 46,1 millions $ constituent le coût annuel des développements autorisés en 1982-1983. Ces développements ont été principalement faits dans les centres hospitaliers suivants : Pierre-Boucher, Gatineau et Le Gardeur ; ils incluent également l'ajout de 687 places d'hébergement pour personnes âgées en centres hospitaliers dans les régions de Trois-Rivières (50 places), Montréal (580 places) et Laurentides–Lanaudière (57 places).

Services en centres de services sociaux : 273 884,4 $ / Variation : 1,9%

Ces crédits servent à financer les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation des centres de services sociaux. Les 14 centres de services sociaux répartis à travers toutes les régions du Québec offrent des services de dépannage aux individus ou aux familles faisant face à des problèmes de relations interpersonnelles ou de fonctionnement social.

En 1983-1984, le taux d'augmentation des salaires est moins fort que le taux d'augmentation des autres dépenses. Comme une plus grande part des crédits des centres de services sociaux, par rapport aux autres types d'établissements, est versée en salaires, l'augmentation globale est relativement moins élevée en 1983-1984 pour ce programme.

Services en centres d'hébergement : 421 219,4 $ / Variation : 11,6%

Ces crédits servent à financer les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation de centres d'accueil d'hébergement publics et privés conventionnés.

Une somme de 4,8 millions $ est prévue pour l'ouverture de 377 nouvelles places réparties dans les centres d'accueil La Pinière, Armand Lavergne et Ste-Trinité dans la région de Montréal et le Pavillon d'Youville dans le Nord-Ouest québécois.

L'augmentation des crédits découle de plus des besoins accrus au service de la dette et à l'équipement suite à la construction de plusieurs centres d'accueil en 1982-1983.

Services en centres de réadaptation : 537 053,3 $ / Variation : 4,1%

Ces crédits servent à financer les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation des centres d'accueil de réadaptation publics et privés conventionnés.

Les centres de réadaptation reçoivent des personnes qui, à cause d'une inadaptation majeure au plan physique, psychologique ou social, doivent bénéficier de services intensifs de réadaptation ou d'orientation.

Coordination de la recherche : 24 508,2 $ / Variation : 12,6%

Ce programme vise à subventionner le Fonds de recherche en santé du Québec (22,9 millions $) et la recherche socio-économique (1,6 millions $). L'augmentation de 12,6% s'explique principalement par un ajustement de 2,5 millions $ au bénéfice des divers programmes de bourses et de subventions destinés aux centres et institutions de recherche et à l'établissement de chercheurs.

Coordination régionale et nationale : 50 182,4 $ / Variation : 18,7%

Ce programme vise à permettre la participation de la population à la définition des besoins sociaux-sanitaires et à assurer la coordination du développement des services de santé et des services sociaux.

L'augmentation découle de la réévaluation des besoins budgétaires des conseils régionaux de la santé et des services sociaux (2,8 millions $) et du transfert à ce programme du budget de la Centrale de coordination des urgences de Montréal (4,1 millions $).

Direction et gestion : 49 691,5 $ / Variation : 6,4%

Ce programme comprend les ressources destinées au fonctionnement du ministère des Affaires sociales. L'augmentation de 6,4% s'explique par l'application des paramètres budgétaires généraux et par l'octroi de crédits additionnels de 0,7 million $ pour la consolidation des services d'informatique du ministère.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	432 450	(1,0)	4 007	(5,0)
1982-1983*	436 857	16,8	4 218	
1981-1982	373 932	7,7		
1980-1981	347 057			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Les crédits 1983-1984 demeurent à peu près stables par rapport aux dépenses probables 1982-1983. Globalement peu significative, la baisse de 1% traduit néanmoins de fortes variations au niveau de certains programmes. Les crédits en baisse se concentrent au chapitre du financement agricole. Les programmes qui augmentent le plus en valeur absolue sont dans l'ordre : développement des pêches maritimes, aide à la production agricole, assurances agricoles, commercialisation des produits agro-alimentaires.

Planification, recherche et enseignement : 28 679,0 $ / Variation : 7,0%

Ce programme vise une meilleure connaissance du secteur agro-alimentaire. Les activités que l'on y retrouve comprennent des études permettant d'analyser l'évolution de l'agriculture ou d'en planifier le développement, des travaux de recherche susceptibles d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés en matière de production, transformation ou commercialisation, et des activités d'enseignement qui contribuent à la formation d'exploitants et de technologistes agricoles.

L'augmentation des crédits prévus à ce programme servira à accroître les efforts de recherche en biotechnologie ainsi qu'à favoriser un meilleur contrôle des maladies affectant la production de pommes de terre.

Financement agricole : 106 188,0 $ / Variation : (22,2%)

Ce programme dont l'administration relève de l'Office du crédit agricole vise à faciliter le financement des entreprises agricoles. Il se compose principalement d'une prise en charge d'une partie de l'intérêt payable par les agriculteurs sur les prêts qui leur sont consentis. Des subventions sont également versées pour favoriser la consolidation et la mise en valeur des exploitations agricoles.

Dans le cas des prêts consentis par les institutions privées, les contributions gouvernementales fluctuent en fonction de l'évolution du taux d'intérêt à court terme : c'est ce qui explique la baisse significative des crédits prévus à ce chapitre en 1983-1984.

Aide à la production agricole : 128 033,0 $ / Variation : 5,6%

Ce programme vise à améliorer la productivité des sols, accroître le rendement des productions animales ou végétales et répondre aux besoins de main-d'oeuvre agricole. Les services offerts par le ministère comprennent des conseils techniques ainsi que différentes formes d'aide financière reliée au développement de la production agricole, à l'assainissement des sols, à l'évaluation génétique des troupeaux, à la protection de la santé des animaux, à la mise au point de nouvelles techniques culturales, au recrutement de la main-d'oeuvre agricole...

L'accroissement des crédits prévus à ce programme permettra la mise en oeuvre de nouvelles mesures destinées à favoriser le développement de la production céréalière et l'amélioration de la qualité des fourrages.

Par ailleurs, des économies de l'ordre de 1,5 millions $ seront réalisées par l'abolition d'une soixantaine de postes à temps partiel utilisés pour la vérification des travaux subventionnés ; la nouvelle procédure prévoit qu'un certificat de conformité devra être soumis par les bénéficiaires de subventions.

Assurances agricoles : 50 547,0 $ / Variation : 11,4%

Ce programme qu'administre la Régie des assurances agricoles a un double objectif : protéger les exploitants agricoles contre les aléas naturels qui affectent le rendement de leurs récoltes et leur garantir un revenu annuel net positif malgré les fluctuations des marchés.

Dans le cas de l'assurance-récolte, le gouvernement verse une contribution égale au montant des cotisations perçues par la Régie : le fonds ainsi constitué permet de payer les indemnités garanties par contrat. Dans le cas de l'assurance stabilisation, la contribution gouvernementale est égale au double de la cotisation des adhérents : les compensations versées par le fonds représentent le manque à gagner calculé en faisant la différence entre le coût de production d'une ferme modèle et un revenu moyen basé sur des enquêtes sur les prix.

La croissance des crédits à ce programme s'explique presque exclusivement par l'augmentation des contributions aux régimes d'assurance-stabilisation. Le fait que les prix obtenus par certains producteurs (céréales, boeuf, agneaux ...) soient inférieurs à leurs coûts de production entraîne une hausse du nombre d'adhérents. Le paiement de compensations importantes entraîne une révision des taux de cotisation qui se traduit par une augmentation des contributions gouvernementales.

Commercialisation des produits agro-alimentaires : 46 649,0 $ / Variation : 9,1%

Ce programme favorise la transformation des produits agro-alimentaires, leur mise en marché ainsi que le contrôle de leur qualité. À cet effet, une assistance technique et financière est offerte aux entreprises désireuses de se moderniser ou de prendre de l'expansion. Du côté de la distribution, le ministère participe à de nombreuses activités de promotion et fait rapport sur l'opération ou la conjoncture des marchés. Le contrôle de la qualité se fait par l'application de normes et l'inspection des aliments.

La situation économique défavorable a provoqué un ralentissement de l'aide à l'investissement en 1982-1983. La hausse des crédits pour 1983-1984 repose sur des perspectives d'investissement améliorées, ce qui ferait augmenter le nombre de projets éligibles aux subventions du ministère.

Régie des marchés agricoles du Québec : 1 601,0 $ / Variation : 0,5%

La Régie a pour rôle de surveiller et coordonner la mise en marché des produits agricoles. Ses domaines d'intervention touchent l'application de plans conjoints, le statut de producteur agricole, la fixation du prix du lait et l'émission de divers permis.

Gestion du territoire agricole : 23 388,0 $ / Variation : (5,0%)

Ce programme a pour but de protéger les bonnes terres agricoles. Le contrôle administratif des régions agricoles désignées est dévolu à la Commission de Protection du territoire agricole. Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère rembourse aux producteurs agricoles une partie de leurs taxes municipales et scolaires : la contribution gouvernementale est de 70% ou 40% selon que la ferme visée est située ou non dans une zone agricole.

Les régions agricoles étant maintenant toutes désignées, il s'ensuit pour 1983-1984 une baisse d'effectifs et de crédits. Le ministère prévoit également instaurer des mesures qui lui permettront de limiter ses contributions aux taxes foncières.

Gestion interne et soutien : 16 220,0 $ / Variation : 6,0%

Ce programme a pour objectifs d'élaborer un ensemble de politiques générales et opérationnelles permettant d'orienter l'action du ministère et d'assurer la gestion rationnelle de ses ressources humaines, financières et matérielles. Les activités qui y sont regroupées touchent l'administration, l'information, la gestion du personnel, l'informatique, etc.

Régie des grains : 1 032,0 $ / Variation : 92,5%

Le mandat principal de cet organisme consiste à favoriser l'amélioration de la qualité du grain produit ou acheté par les exploitants agricoles. La Régie applique à cet effet un système de classification que doivent respecter les entreprises auxquelles elle délivre un permis.

Le fait que la Régie est en phase d'implantation explique l'augmentation substantielle de son budget pour 1983-1984.

Développement des pêches maritimes : 30 113,0 $ / Variation : 36,7%

Ce programme vise à améliorer le rendement du secteur des pêches aussi bien sur le plan de la gestion des ressources que de leur exploitation et de leur transformation. Cet objectif est atteint au moyen de recherches scientifiques et de la cueillette de statistiques sur les pêcheries ; le ministère offre également une assistance technique ou financière aux pêcheurs et aux usines de transformation.

Les sommes additionnelles que le ministère entend consacrer à ce programme serviront principalement parachever les parcs de pêche réalisés dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada–Québec sur les infrastructures industrielles.

ASSEMBLÉE NATIONALE

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	58 697,8	6,2	1 228	3,2
1982-1983*	55 287,0	(22,9)	1 190	
1981-1982	71 766,0	(25,4)		
1980-1981	96 240,0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

La structure des programmes de l'Assemblée nationale a été modifiée à la suite de l'adoption de la Loi sur l'Assemblée nationale. De plus, le programme 02 (administration des élections et financement des partis politiques) du Conseil exécutif fait dorénavant partie de la structure budgétaire de l'Assemblée nationale.

Les crédits de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 1983-1984, excluant l'administration des élections et financement des partis politiques, sont de 48 616,0 $, soit une augmentation de 8,6% par rapport aux dépenses probables 1982-1983.

Service de soutien politique : 23 092,3 $ / Variation : 13,2%

Ce programme vise à assurer le paiement des indemnités et allocations aux membres de l'Assemblée nationale ainsi que la rémunération de leur personnel et à accorder les ressources nécessaires aux cabinets politiques dépendant de l'Assemblée Nationale et aux services de recherche des partis.

Services parlementaires : 8 329,4 $ / Variation : 0,4%

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leurs fonctions de législateurs et à promouvoir les différents aspects de la vie institutionnelle de l'Assemblée nationale.

L'assistance aux députés comprend notamment le secrétariat des commission, la bibliothèque de l'Assemblée nationale et les services de sécurité.

Médias : 5 102,9 $ / Variation : 16,8%

Ce programme vise à assurer la diffusion de l'information en provenance de l'Assemblée nationale.

Le Journal des débats et la radiotélévision des travaux parlementaires constituent les deux (2) moyens privilégiés utilisés pour la diffusion de l'activité de l'Assemblée nationale.

Gestion interne et soutien : 4 603,8 $ / Variation : 0,8%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes de l'Assemblée nationale.

En plus des services administratifs, ce programme regroupe le service des restaurations et les services de relation avec les citoyens.

Protecteur du citoyen : 1 275,8 $ / Variation : 16,3%

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de se saisir de griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique.

Vérificateur général : 6 212,0 $ / Variation : 3,1%

Ce programme vise à effectuer la vérification après paiement des opérations financières des ministères et de plusieurs entreprises gouvernementales. Le résultat de cette vérification fait l'objet d'un rapport annuel à l'Assemblée nationale.

Administration des élections et financement des partis politiques : 10 081,6 $ / Variation : (4,3%)

Ce programme vise l'application des lois concernant l'administration des élections et le financement des partis politiques.

Les dépenses probables de ce programme pour l'exercice 1982-1983 sont de 10 536.0 $. Notons que cette différence par rapport aux crédits initiaux de 1982-1983 provient de l'annulation du recensement des électeurs de septembre 1982.

COMMERCE EXTÉRIEUR

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	18 196,9	82.0	157	0
1982-1983*	10 000.0	69.3	157	
1981-1982	5 907.0	8.5		
1980-1981	5 445.0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

La Loi sur le ministère du Commerce extérieur (1982, chap. 50) a été proclamée le 12 janvier 1983. Le mandat de ce nouveau ministère consiste à élaborer et proposer au gouvernement des politiques en matière de relations économiques et commerciales avec l'extérieur du Québec de façon à promouvoir le développement de l'économie du Québec.

Développement des relations économiques et commerciales avec l'extérieur : 18 196,9 $ / Variation : 82%

Ce programme, en plus d'assurer le support administratif du ministère, regroupe notamment les fonctions de l'Office québécois du Commerce extérieur et du programme ACTIM jusque là dévolues à d'autres ministères.

Outre les postes additionnels accordés pour assurer le support administratif du ministère, l'augmentation s'explique par l'importance accrue qui est accordée au programme d'aide à l'exportation (APEX).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU REGIME DE RETRAITE

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	688 813	13,5	416	(1,0)
1982-1983*	607 033	8,4	420	
1981-1982	559 997	25,9		
1980-1981	444 813			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Les crédits de cet organisme, constitués principalement du coût des fonds de pension du personnel de la Fonction publique et des enseignants (ancien régime), s'élèvent à 688,8 millions $, ce qui représente une augmentation de 81,8 millions $ par rapport à 1982-1983. Cette croissance de 13,5% découle principalement de la comptabilisation d'intérêts et de l'amortissement du déficit actuariel.

Par ailleurs, les actions entreprises au cours de l'exercice 1982-1983, notamment les modifications législatives concernant les régimes de retraite, la politique de rémunération du personnel de la fonction publique et la variation à la baisse des taux d'intérêt, contribuent à modérer la croissance du coût des régimes de retraite.

COMMUNAUTES CULTURELLES ET IMMIGRATION

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	43 862,9	(1,4)	1 059	(5,6)
1982-1983*	44 495,0	12,2	1 122	—
1981-1982	39 660,0	(10,2)	—	—
1980-1981	44 169,0	—	—	—

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Communautés culturelles et immigration : 24 073,1 $ / Variation : (1,6%)

Les crédits alloués à ce programme servent à financer les activités du ministère auprès des communautés culturelles et dans le domaine du recrutement, de la sélection et de l'adaptation des immigrants. La diminution de 1,6% est attribuable principalement à la terminaison de certains programmes spéciaux en 1982-1983.

Charte de la langue française : 19 789,8 $ / Variation : (1,2%)

Les crédits de ce programme permettent l'application de la Charte de la langue française par les organismes mandatés à cet effet. La baisse s'explique principalement par l'application à l'Office de la langue française des paramètres budgétaires 1983-1984 et par la non reconduction de certains projets spécifiques.

COMMUNICATIONS

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	158 574,0	2,4	1 330	(2,6)
1982-1983*	154 886,0	11,1	1 366	
1981-1982	139 471,0	12,9		
1980-1981	123 500,0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Le budget du ministère des Communications qui s'élève à près de 159 millions $ en 1983-1984 se partage en trois secteurs: services de soutien, communications ainsi qu'administration et services.

Services de soutien: 94 620,6 $ / Variation: (1,8%)

Ce secteur recouvre la gestion interne et le soutien administratif du ministère, l'information et les publications gouvernementales, le Bureau central de l'informatique de même que les réseaux et équipements gouvernementaux de communication. Les dépenses de ce secteur passent de 96,4 millions $ à 94,6 millions soit une décroissance de 1,8%. Les principaux facteurs expliquant cette décroissance sont la création en 1982-1983 d'un fonds renouvelable au service de l'édition gouvernementale qui s'autofinance à même les recettes provenant de la vente de ses publications, de même que des rationalisations effectuées au niveau des comptes de la téléphonie et de la publicité gouvernementale.

Communications: 9 387,8 $ / Variation: 15,2%

Ce secteur a traditionnellement pour fonctions de favoriser, d'orienter, de coordonner et de surveiller le développement des réseaux et des moyens de communication au Québec. Suite à l'adoption de la Loi 65, le gouvernement a ajouté de nouvelles responsabilités à ce secteur, relativement à l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels. Un budget de 893 000 $ accordé pour ces nouvelles fonctions explique principalement la croissance budgétaire de 15,2% observée dans ce secteur en 1983-1984. Les crédits attribués pour la surveillance et le contrôle des compagnies dispensatrices de services publics et, dans une moindre mesure, ceux attribués pour le développement des réseaux et des médias d'information constituent les autres facteurs de croissance.

Administration et services: 54 565,4 $ / Variation: 8,3%

Ce dernier secteur vise à offrir au public un programme de promotion éducative au moyen d'émissions radiotélédiffusées. Les dépenses budgétaires attribuables à Radio-Québec passent de 50,4 millions $ à 54,6 millions $, soit une croissance de 8,3% découlant principalement de l'indexation des dépenses autres que salariales de la Société de même que de l'extension de son réseau d'antennes (1,0 millions $). Cette faible croissance, comparativement aux années antérieures, témoigne d'un effort de rationalisation équivalent à celui des autres organismes gouvernementaux qui obligera la Société à améliorer sa productivité globale, surtout si elle entend poursuivre son processus d'expansion et de régionalisation.

CONSEIL EXÉCUTIF

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	158 829	13,4	1 106	(6,4)
1982-1983*	140 039	31,4	1 181	
1981-1982	106 553	1,4		
1980-1981	105 079			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Les crédits du Conseil exécutif atteignent 158,8 millions $ pour 1983-1984. La hausse par rapport aux dépenses probables en 1982-1983 est de 13%. Les principales hausses sont destinées aux services de garde à l'enfance, aux personnes handicapées et au secteur de la science et technologie. Par ailleurs, ces augmentations sont partiellement compensées par des mesures de rationalisation et l'abolition du Conseil de planification et de développement du Québec.

Bureau du Lieutenant-gouverneur : 505,0 $ / Variation : (1,0%)

Ce programme vise à permettre au Lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la Loi.

Le Lieutenant-gouverneur dispose d'un effectif de 16 personnes en vue de remplir ses fonctions protocolaires.

La diminution des crédits résulte des mesures de rationalisation appliquées au fonctionnement.

Organismes-conseils auprès du premier ministre et du Conseil exécutif : 16 323,0 $ / Variation : (8,0%)

Ce programme vise à fournir au Premier Ministre, au Conseil exécutif ainsi qu'à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

La diminution des crédits résulte de la suspension des activités de certains ministères d'État, des mesures de compression appliquées au fonctionnement général du programme et d'une réorganisation substantielle du Conseil exécutif.

À ce titre, pour des fins d'imputabilité et pour plus de transparence, l'enveloppe budgétaire des ministres délégués a été imputée aux programmes relevant de leur responsabilité spécifique.

Science et technologie : 20 285,0 $ / Variation : 770,0%

Ce programme vise à fournir les ressources humaines et techniques nécessaires à une participation au développement, à la mise en oeuvre et à la coordination des politiques en matière de science et de technologie.

Ce programme regroupe les activités sous la responsabilité du ministre délégué à la science et technologie notamment le Conseil de la politique scientifique, le bureau et le Secrétariat à la science et à la technologie et le fonds d'incitation à la recherche.

Pour appuyer la réalisation des projets de recherche et de développement scientifiques et technologiques des ministères, un fonds spécial de 15 000,0 millions $ est budgétisé à ce programme.

Fonds de développement régional : 20 082,5 $ Variation : (19,0%)

Ce programme vise à favoriser la concertation interministérielle et de divers agents économiques en vue de réaliser des interventions prioritaires de développement régional.

La terminaison du programme d'aide aux équipements publics a réduit les crédits requis de 5,0 millions $ en 1983-1984.

Aménagement et développement régional, consultation et administration de l'OPDQ : 11 944,0 $ Variation : 2%

Ce programme vise à définir des politiques gouvernementales en matière d'aménagement et de développement régional, à élaborer des mesures de décentralisation et de déconcentration et à assurer la concertation interministérielle dans ces matières. Il vise également à préparer les documents gouvernementaux prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il a de plus comme objectif de coordonner et diriger les ressources essentielles à la gestion des programmes de l'OPDQ tout en y associant les organismes consultatifs.

Ce programme englobe maintenant l'ensemble des activités sous la responsabilité du ministre délégué à l'Aménagement et au développement régional. On peut mentionner plus spécifiquement les études relatives au Projet Archipel de même que l'administration du Fonds de développement régional et des directions régionales ainsi que la gestion des ententes fédérales-provinciales.

Promotion des droits des femmes : 3 563,0 $ Variation : 8%

Ce programme vise à assurer la mise en oeuvre d'une politique d'ensemble de la condition féminine et a promouvoir l'égalité et le respect des droits des femmes.

Le Secrétariat à la condition féminine et les ressources affectées au Conseil du statut de la femme constituent les deux moyens de rencontrer ces objectifs.

La croissance du budget résulte principalement du réaménagement administratif et des ressources additionnelles qui ont été consenties au Conseil du statut de la femme afin de mieux assurer sa présence en région.

Direction et gestion de l'Office des services de garde à l'enfance : 51 355,5 $ Variation : 25,3%

Ce programme vise à apporter une aide financière aux parents pour la garde des enfants ainsi qu'au fonctionnement des services de garde tels que garderies et garde en milieu familial ou scolaire.

L'aide aux parents est fonction du revenu familial et représentera des déboursés de 19,4 millions $; l'aide aux services de garde comprend la subvention de base (per diem par place) et des subventions spéciales pour les enfants handicapés, le dépannage, la relocalisation et le logement, le tout représentant des déboursés de 21,7 millions $.

En 1983-1984, une somme de 8,5 millions $ a été ajoutée pour permettre le développement de 2 300 nouvelles places en garderie et une hausse de l'aide financière aux parents à faible revenu.

Relations avec les citoyens et Office des personnes handicapées: 25 726,8 $ Variation: 13,4%

Ce programme vise à assurer la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, à les informer et à les conseiller, à promouvoir leurs intérêts et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Ces objectifs se réalisent notamment par une aide financière aux centres de travail adapté (15,7 millions $), aux organismes de promotion (1,5 millions $) et aux personnes handicapées à titre d'aide matérielle (1,0 million $).

En 1983-1984, des crédits additionnels de 1,5 millions et des effectifs de 16 personnes-année ont été accordés à l'Office afin d'augmenter les crédits reliés à l'aide matérielle et pour faire suite à l'entrée en vigueur des articles 63 et 64 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, visant à favoriser l'embauche de personnes handicapées.

A noter enfin que les crédits 1983-1984 incluent les sommes et les effectifs requis pour le fonctionnement du Secrétariat aux relations avec les citoyens.

Analyse économique et services statistiques: 9 043,0 $ Variation: (4,0%)

Ce programme vise à répondre aux besoins de la société québécoise et de l'administration gouvernementale dans les domaines de l'information statistique, de la recherche et de la prévision socio-économique.

A cette fin le Bureau de la statistique du Québec procède à la réalisation de recherches d'ensemble dans les domaines économique, social et culturel, à la prévision et l'analyse des variables socio-économiques décrivant l'évolution et la structure de l'économie québécoise, ainsi qu'à la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations statistiques sur le Québec.

La réduction des crédits résulte des mesures de rationalisation appliquées à l'ensemble des dépenses.

CONSEIL DU TRESOR

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	8 946	(7.3)	202	(5.6)
1982-1983*	9 649	32.2	214	
1981-1982	7 299	25.8		
1980-1981	5 802			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Les activités du Conseil du trésor sont regroupées sous le programme « Gestion budgetaire et politique administrative ». Ce programme vise à déterminer l'allocation des ressources conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et les organismes qui en dépendent utilisent efficacement ces ressources humaines, matérielles et financières dans l'exécution de leurs programmes.

Les crédits et effectifs de ce programme diminuent respectivement de 7,3% et 5,6% par rapport aux données budgétaires de 1982-1983. Ces baisses s'expliquent, d'une part, par la non reconduction de frais afférents à l'organisation des négociations collectives dans les secteurs public et parapublic et, d'autre part, par des mesures de rationalisation appliquées au fonctionnement de ce programme.

ÉDUCATION

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	6 342 194,4	3,4	2 447	(4,5)
1982-1983*	6 136 010,0	3,3	2 561	
1981-1982	5 942 714,0	16,9		
1980-1981	5 083 825,0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Administration et consultation : 112 185,3 $ / Variation : 2,7%

La structure des programmes 01 et 02 du ministère a été modifiée afin de la faire correspondre davantage à la réalité opérationnelle du ministère. Ces crédits servent au fonctionnement du ministère et de trois (3) conseils consultatifs.

Aide financière aux étudiants : 170 775,0 $ / Variation : 4,5%

Ce programme vise à aider financièrement l'étudiant dans la poursuite de ses études au niveau post-secondaire. Les crédits qui y sont alloués augmentent globalement de 4,5% en 1983-1984. D'une part, le montant total des bourses prévues s'accroît de près de 8,4% alors que, d'autre part, les intérêts sur les emprunts contractés par les étudiants, mais pris en charge par le gouvernement, diminuent de 12,4% en raison de la baisse prévue des taux d'intérêt.

Enseignement primaire et secondaire public : 3 846 943,3 $ / Variation : 2,7%

Ces crédits servent au financement de l'enseignement primaire et secondaire public administré par les commissions scolaires et à celui d'une école Inuit relevant directement du ministre de l'Éducation conformément à la Loi sur le ministère de l'Éducation.

Les coûts de l'année scolaire 1983-1984 augmentent de 0,8% par rapport à ceux de l'année précédente. N'eut été d'une économie de grève de 136 millions $ en 1982-1983, les coûts de l'année scolaire 1983-1984 auraient diminué de 3,2% par rapport à 1982-1983. Cette diminution résulte de la baisse de la clientèle, de la réduction des taux d'intérêt, des mesures particulières de rationalisation et des modifications aux conventions collectives.

Par ailleurs, les crédits prévus en 1983-1984 augmentent de 2,7% comparativement à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par les modalités de financement des commissions scolaires, par une imputation aux crédits 1982-1983 des sommes prévues au titre du remboursement des arrérages et par la récupération en 1982-1983 des économies de grève. De plus, une somme de 3,1 millions $ est ajoutée en 1983-1984 pour des projets visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Un nouvel élément (04) de programme est créé en 1983-1984, comportant des crédits de 40 millions $, pour financer des mesures spéciales de résorption du personnel en disponibilité.

Enseignement collégial public : 779 411,2 $ / Variation : 6,0%

Ce programme pourvoit au financement du fonctionnement et du service de la dette des collèges.

Les coûts de fonctionnement prévus pour l'année scolaire 1983-1984 augmentent de 0,4% par rapport à ceux de l'année précédente. Cette variation s'explique par des mesures de rationalisation et des modifications apportées aux conventions collectives, par l'ajout de 4,8 millions $ pour le programme de l'insertion des jeunes, et par la baisse des coûts de fonctionnement de l'année scolaire 1982-1983 suite à la grève.

Le service de la dette prévu pour l'année 1983-1984 augmente de 22,1% par rapport à celui de l'année précédente. Cette augmentation est due au volume élevé des émissions d'obligations que le gouvernement a fait au 2e semestre de 1982-1983, compte tenu de la situation favorable des taux d'intérêt et dont le service de la dette est imputé en 1983-1984.

Enseignement universitaire : 999 053,0 $ / Variation : 3,0%

Ce programme pourvoit au financement des activités d'enseignement, de soutien à l'enseignement de recherche dans les universités, de même qu'au financement des postes d'internes et de résidents en médecine dans les hôpitaux québécois.

Les crédits prévus pour 1983-1984 correspondent à 25% des subventions pour l'année scolaire 1982-1983 et à 75% des subventions prévues pour 1983-1984, sauf pour les investissements et le service de la dette dont les coûts sont prévus sur la base de l'année financière gouvernementale.

Une compression de 19,8 millions $ en année académique, soit 2,25% du budget de fonctionnement, a été exercée sur l'enveloppe « Fonctionnement » de ce programme en 1983-1984.

Un montant de 4,5 millions $ fut consenti pour le financement des inscriptions additionnelles dans les secteurs d'études pour le « Virage technologique ».

Formation des adultes : 152 011,9 $ / Variation : 1,9%

Les crédits affectés à ce programme permettent d'assurer les activités de formation professionnelle dispensées aux adultes dans les commissions scolaires, les collèges d'enseignement général et professionnel, certaines institutions d'enseignement privé et d'autres organismes ou associations.

Les crédits 1983-1984 comprennent 30% de la subvention accordée pour l'année scolaire 1982-1983 et 70% de l'année scolaire 1983-1984.

Les crédits 1983-1984 n'augmentent que de 1,9% par rapport à l'année antérieure. Cependant, n'eût été de l'injection de près de 2,0 millions $ pour la réinsertion sociale des jeunes adultes dans les commissions scolaires et les collèges d'enseignement général et professionnel, cette augmentation se serait plutôt limitée à 0,6%. Cette faible croissance budgétaire, s'explique, notamment, par une diminution de l'apport fédéral à cette enveloppe.

Enseignement privé: 248 865,7 $/Variation: 7,2%

Les crédits de ce programme servent à assumer le paiement des subventions aux institutions privées d'enseignement de niveaux primaire, secondaire et collégial.

À clientèle constante, les coûts de l'année scolaire 1983-1984 sont demeurés stables par rapport à ceux de l'année précédente. Cette absence de croissance s'explique par les mesures de rationalisation.

Par contre, les crédits 1983-1984 ont augmenté de 14,8 millions $, soit 7,2% de plus que les crédits 1982-1983. Cette augmentation s'explique par une clientèle plus élevée de 2,9% par rapport à celle prévue en 1982-1983 et dont le coût apparaît entièrement aux crédits 1983-1984.

Fonds pour la formation de chercheurs et action concertée: 30 285,4 $/ Variation: 8,9%

Ce programme vise à subventionner la corporation « Fonds pour la formation de chercheurs et action concertée ». Cette corporation a la responsabilité d'attribuer des bourses aux étudiants des 2e et 3e cycles, d'aider à la recherche universitaire et à l'édition d'ouvrages scientifiques.

Gestion juridique du cadre socio-économique: 2 663,6 $/ Variation 20%

Ces crédits servent à l'Office des professions pour assumer son mandat de surveiller la conformité de l'exercice des professions aux règles en vigueur. La croissance de 20% des crédits est essentiellement due à ce que le niveau des dépenses probables 1982-1983 est de 450 000 $ inférieur aux crédits budgétés.

ENERGIE ET RESSOURCES

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	277 007	6.0	3 682	(4.2)
1982-1983*	261 253	2.6	3 843	
1981-1982	254 565	24.1		
1980-1981	205 064			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Les crédits du ministère de l'Énergie et ressources s'élèvent à 277 millions $ en 1983-1984, soit une augmentation de 6% par rapport aux dépenses probables de 1982-1983. Leur répartition entre les cinq secteurs d'activités est la suivante: les forêts (194 millions $), les mines (39,9 millions $), l'énergie (23,3 millions $), la connaissance géographique du territoire (13,5 millions $) et la gestion des terres publiques (6,4 millions $). La hausse de 6% peut s'expliquer sommairement en deux temps. D'abord, une diminution des crédits est due principalement à des rationalisations de l'ordre de 13,8 millions $ et à l'achèvement, en 1982-1983, de projets subventionnés tels que l'usine Donohue-Normick (4,2 millions $), l'usine de panneaux-meubles de Sayabec (3,4 millions $) et la mine de sel des Iles-de-la-Madeleine (4,0 millions $). D'autre part, les augmentations sont principalement dues à l'accélération

des programmes de reboisement (5,7 millions $) et de lutte contre la tordeuse (2,9 millions $), à la création des nouveaux programmes de « consolidation et d'expansion de l'industrie du bois » (2,1 millions $), d'« économie d'énergie dans les secteurs industriel et commercial » (6,8 millions $), de « relance de l'industrie minière » (5,0 millions $), ainsi qu'à la réalisation d'un plan quinquennal d'exploration de la Fosse du Labrador et des Appalaches (2,5 millions $) et à l'aide au projet de papeterie de Matane (21,0 millions $).

Connaissance de la forêt : 7 344,5 $ / Variation : 3,3%

Ce programme vise à acquérir, traiter et mettre à jour les données caractérisant le milieu forestier, expérimenter et mettre au point certaines techniques d'intervention et élaborer les différentes options d'aménagement.

Il regroupe d'abord les opérations du service de la recherche qui couvre l'ensemble des activités du secteur Forêts, allant de l'amélioration génétique des espèces d'arbres à la contribution du secteur forestier à l'économie du Québec. Les activités liées à l'inventaire forestier décennal (débuté en 1981) se retrouvent également à ce programme.

Amélioration de la forêt : 55 404,2 $ / Variation : 9,2%

Ce programme vise à améliorer en qualité et en quantité la capacité de production des superficies à vocation forestière, tant publiques que privées, de façon à répondre aux demandes en matière ligneuse.

En 1983-1984, l'« aide à la production forestière privée » (ancien programme 04-04) est intégrée au programme 02 dont les objectifs cadrent mieux avec ceux de cette activité.

Dans son « programme de regénération artificielle » élaboré en 1978, le ministère a établi qu'il lui fallait atteindre un rythme annuel de reboisement de 40 000 000 de plants sur la forêt privée et de 60 000 000 de plants sur la forêt publique en plus d'un ensemencement direct de 12 000 hectares de forêt publique. L'augmentation du budget de ce programme en 1983-1984 résulte donc de l'accélération des activités de reboisement.

Protection de la forêt : 30 042,8 $ / Variation : 3,6%

Ce programme vise à protéger la forêt contre le feu, les insectes, les maladies et la détérioration par l'homme.

En 1983-1984, le ministère a obtenu un montant additionnel de 2,9 millions $ pour la lutte contre la tordeuse de bourgeons de l'épinette. Un montant de 1,5 millions $ est également ajouté pour mieux refléter le niveau minimum des frais de lutte contre les incendies. Cependant, cette augmentation est compensée par une réduction de 2,0 millions $ due à l'introduction de nouvelles modalités de financement des sociétés de conservation et par une rationalisation de 0,8 million $ du fonctionnement de ces mêmes sociétés.

Utilisation de la forêt : 36 638,5 $ / Variation : (19,8%)

Ce programme vise à assurer l'approvisionnement en bois des usines de transformation présentes et futures en tenant compte de la nature de la localisation, de la capacité de production des diverses sources de matière ligneuse ainsi que des besoins des autres utilisateurs de cette ressource.

La réduction du budget en 1983-1984 provient essentiellement d'une réduction de 2,4 millions $ des compensations versées pour la révocation de concessions forestières ainsi que d'une baisse sensible dans les activités de la voirie forestière.

En 1983-1984, l'élément « Aide à la production forestière privée » est transféré au programme 02 qui reflète mieux les objectifs de cette activité.

Gestion interne et soutien : 19 901,3 $ / Variation : 7%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

Il regroupe les budgets alloués à l'organisation supérieure du ministère et aux activités administratives supportant l'ensemble des programmes opérationnels.

Financement forestier : 3 622,9 $ / Variation : (15,6%)

Ce programme vise, par un crédit forestier, à faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

À cette fin, l'Office du crédit agricole (OCA) effectue des prêts à long terme aux propriétaires et aux associations de propriétaires forestiers. Il garantit également des emprunts à moyen terme contractés auprès des institutions financières. De plus, il subventionne 5 points du taux d'intérêt payé par les emprunteurs.

La baisse des crédits en 1983-1984 est essentiellement due à la chute marquée des taux d'intérêt ainsi qu'à une réduction du nombre prévu de prêts.

Développement de l'industrie forestière : 40 999,0 $ / Variation : 57,8%

Ce programme vise à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois.

L'activité principale est le programme de modernisation des usines de pâtes et papiers par lequel le ministère subventionne 20% des investissements réalisés à cette fin par les compagnies de pâtes et papiers. C'est également à ce programme que l'on retrouve des aides ponctuelles à des projets spéciaux dans le secteur de la transformation des bois. Ainsi, les principaux changements budgétaires en 1983-1984 reflètent l'ajout de 21,0 millions $ pour le projet d'une papeterie à Matane et la fin des travaux à la papeterie d'Amos (4,2 millions $ en 1982-1983) et à l'usine de panneaux-meubles de Sayabec (3,4 millions $ en 1982-1983). Il y a également un montant additionnel de 2,1 millions $ pour un nouveau « programme de consolidation et d'expansion de l'industrie du bois ».

Connaissance géographique du territoire : 13 479,9 $ / Variation : (2,1%)

Ce programme vise à recueillir toutes les informations relatives aux dimensions, à la configuration, à l'utilisation, à la délimitation et à la description du territoire.

On y retrouve des activités telles que la représentation cartographique de l'ensemble du territoire, le maintien de l'intégrité territoriale du Québec, la coordination des activités des organismes gouvernementaux et la diffusion des documents pertinents.

Gestion des terres publiques : 6 399,5 $ / Variation : (26,4%)

Ce programme vise à effectuer les diverses transactions relatives à l'aliénation ou à la location de certaines parties du domaine public et à contrôler l'utilisation des terres publiques.

La diminution des crédits est essentiellement due à des rationalisations de 470 000 $ et à la non récurrence d'un montant de 1,5 millions $ qui avait été accordé en 1982-1983 pour la création d'emplois.

Exploration géologique et minérale : 16 939,1 $ / Variation : 7,8%

Ce programme vise à assurer la couverture géologique du territoire, à repérer, à évaluer et à indiquer à l'industrie les zones éventuellement exploitables.

En 1983-1984, un montant additionnel de 2,5 millions $ est accordé pour mener à bien un plan quinquennal d'exploration intensive de la Fosse du Labrador (Côte-Nord) et des Appalaches (Gaspésie).

Industrie minérale et administration minière: 14 748,0 $ / Variation: (16,2%)

Ce programme vise à connaître et stimuler l'activité minière, à promouvoir avec l'industrie certains projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures, et également, à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière.

En 1983-1984, un montant de 5 millions $ est ajouté pour favoriser la mise à jour de nouveaux gisements de cuivre à Murdochville. Par contre, cette augmentation est compensée par des diminutions de crédits dues à des rationalisations et à une réduction des activités au niveau de la voirie minière, ainsi qu'au fait que la dernière tranche (4,0 millions $) de la subvention au projet de « Mines Seleine » a été versée en 1982-1983.

Recherche minérale, analyse et essais: 8 187,4 $ / Variation: 25,7%

Ce programme vise à assurer la protection en matière de prévention d'accidents, d'expropriation, de tarification et d'approvisionnement aux consommateurs et aux distributeurs de gaz et d'électricité.

On y effectue des analyses et des travaux de recherche visant à promouvoir la découverte, la mise en valeur et l'utilisation des richesses minérales du Québec et à apporter des solutions aux problèmes techniques que rencontre l'industrie.

L'augmentation des crédits en 1983-1984 est principalement due au fait que le ministère a prévu un montant additionnel d'environ 1 million $ pour la réfection de l'usine-pilote du Centre de recherches minérales.

Régie de l'électricité et du gaz: 1 987,2 $ / Variation: (30,8%)

Ce programme vise à assurer la réglementation en matière de prévention d'accidents, d'expropriation, de tarification et d'approvisionnement aux consommateurs et aux distributeurs de gaz et d'électricité.

La baisse significative des crédits en 1983-1984 résulte de l'amorce d'un processus de réallocation des ressources dans le cadre d'une réévaluation et d'une rationalisation des activités réalisées par la Régie.

Études, recherches et interventions concernant l'énergie: 21 312,8 $ / Variation: 45,2%

Ce programme vise à établir les politiques gouvernementales concernant les hydrocarbures et l'électricité, à favoriser la recherche de pétrole et de gaz naturel, à susciter une utilisation plus efficace de l'énergie et à créer un cadre favorable à l'émergence de recherches et de projets dans le domaine des énergies nouvelles.

C'est à ce programme que l'on retrouve une grande part des activités de conseil en ce qui concerne les questions d'approvisionnement énergétique. Le ministère administre également le programme Energain qui permet d'aider le consommateur résidentiel à identifier les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique qui s'imposent et à financer ces travaux. De plus, en 1983-1984, un montant de 6,8 millions $ est accordé pour le nouveau « programme d'économie d'énergie dans les secteurs industriel et commercial ». En vertu de ce programme, les entreprises reçoivent des subventions pour faire effectuer des analyses énergétiques et des études de faisabilité. On subventionne également certains projets dans le domaine des énergies nouvelles.

ENVIRONNEMENT

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	122 236,4	11,9	1 333	(3,2)
1982-1983*	109 280,0	21,6	1 377	(0,9)
1981-1982	89 837,0	8,2	1 390	0,2
1980-1981	83 014,0	—	1 387	

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Protection du milieu : 9 649,4 $ / Variation : (2,0%)

Ce programme vise à prévenir la détérioration du milieu ambiant par l'énoncé de normes de rejets, la surveillance des agents qui affectent le milieu ambiant et la réalisation de mesures de protection.

Amélioration du milieu : 90 538,7 $ / Variation : 15,9%

Ce programme vise à améliorer et à restaurer les composantes du milieu ambiant de façon à leur redonner les caractéristiques qualitatives et quantitatives qui les rendent aptes à être utilisables pour les usages qui sont requis.

Parmi les activités visant la mise en valeur de la ressource eau, le programme d'assainissement des eaux usées constitue le principal fer de lance avec un budget qui représente plus de 53% des crédits accordés au ministère. L'augmentation de 15,9% s'explique notamment par la croissance des investissements réalisés.

Connaissance : 10 788,9 $ / Variation : (1,1%)

Ce programme vise à améliorer les connaissances sur les composantes du milieu ambiant au moyen d'inventaires biophysiques et par l'analyse des écosystèmes.

Gestion interne et soutien : 11 259,4 $ / Variation : 7,7%

Ce programme vise à l'information et à la consultation de la population ainsi qu'à la planification et à la direction des ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

FINANCES

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	2 538 229	6.4	1 577	(2.0)
1982-1983*	2 384 364	—		
1982-1983**	1 995 300	15.2	1 609	
1981-1982**	1 731 478	36.4		
1980-1981**	1 269 664			

* Crédits

** Dépenses probables

Les crédits du ministère des Finances s'élèvent à 2 538.2 millions $, ce qui représente une augmentation de 153.8 millions $ par rapport aux crédits de 1982-1983. Cette augmentation est imputable principalement au « Service de la dette publique (56.5 millions $) » et au « Fonds de suppléance (102.9 millions $) ».

À l'exception des opérations afférentes au courtage immobilier, lesquelles se retrouvent au ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, les activités de l'ex-ministère des Institutions financières et Coopératives sont maintenant regroupées au budget du ministère des Finances sous trois (3) programmes distincts : « Inspecteur général des institutions financières », « Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières » et « Contrôle, surveillance et développement des associations coopératives ».

Désormais, suite à l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi modifiant la Loi sur la curatelle publique, laquelle vise à assurer au Curateur public une plus grande autonomie de fonctionnement sur la plan administratif, l'enveloppe de ce dernier n'émarge plus au budget du gouvernement.

Sauf pour le Fonds de suppléance, les données comparatives énumérées ci-après touchent l'enveloppe budgétaire 1983-1984 et les dépenses probables 1982-1983.

Études des politiques économiques et fiscales : 2 458,0 $ Variation : 18,5%

Ce programme vise à conseiller le gouvernement en matière de politique financière, économique et fiscale ainsi que de relations financières avec le gouvernement fédéral.

Gestion de la caisse et de la dette publique : 2 069 512,0 $ Variation : 6,1%

Ce programme vise à gérer la caisse gouvernementale ainsi qu'à effectuer et administrer les emprunts du gouvernement et de certains organismes parapublics.

La baisse des taux d'intérêt en 1982-1983 explique le faible taux de croissance du coût du service de la dette publique. Après avoir connu des hausses respectives de 15,3% et 37,6% au cours des deux (2) dernières années, ce taux est ramené à 6,1% en 1983-1984.

Comptabilité gouvernementale : 22 042,0 $ Variation : 8,7%

Ce programme vise à exercer le contrôle de la régularité des dépenses, à préparer les états financiers et à apporter aux gestionnaires toute information comptable pertinente.

Fonds de suppléance 1983-1984 : 422 794,0 $ — 1982-1983 : 319 847,0 $ Variation : 32,2%

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux.

Les crédits alloués au Fonds de suppléance passent de 319.8 millions $ à 422.7 millions $, soit une augmentation de 102.9 millions $ par rapport à l'exercice précédent. Les crédits du Fonds de suppléance se subdivisent en quatre (4) enveloppes budgétaires distinctes.

De ce montant total, un montant de 201 millions $ s'applique à la liquidation des arrérages dans les commissions scolaires et dans les établissements de services de santé. Une seconde enveloppe au montant de 90.2 millions $ est réservée pour l'application des dispositions constituant les conventions collectives de travail dans les secteurs public et parapublic. La troisième enveloppe au montant de 59 millions $ a été accordée pour la réalisation de projets de soutien et de développement économique. Quant à la quatrième enveloppe, en l'occurence 72.5 millions $, elle vise à pourvoir les dépenses imprévues des ministères et organismes.

Gestion interne et soutien : 3 207,0 $ Variation : 18,2%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

Inspecteur général des institutions financières : 12 703,0 $ Variation : 2,1%

Ce programme vise à surveiller et inspecter les institutions financières, à assurer un contrôle sur la création et la modification des entreprises au Québec.

Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières 3 394,0 $ Variation 15,5%

Ce programme vise à accorder aux épargnants une protection contre les pratiques déloyales et frauduleuses ainsi qu'à assurer le bon fonctionnement du marché.

Contrôle, surveillance et développement des associations coopératives : 2 119,0 $ Variation (9,8%)

Ce programme vise à maintenir un contrôle et une surveillance du développement des associations coopératives.

FONCTION PUBLIQUE

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	165 034,1	13,2	721	(3,4)
1982-1983*	145 631,0	9,3	746	
1981-1982	133 210,0	58,0		
1980-1981	84 327,0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Gestion du personnel de la fonction publique: 17 042,9 $/Variation: 5%

Ce programme vise la normalisation de la gestion du personnel de la fonction publique ainsi que la négociation et la coordination de l'application des conventions collectives dans la fonction publique; il vise également à conseiller les ministères et organismes en matière d'organisation administrative et de développement des ressources humaines de même qu'à assurer le développement et le maintien d'un système intégré d'information de gestion du personnel.

Contribution du gouvernement à titre d'employeur: 138 929,3 $ Variation: 15%

Ce programme assure le paiement des bénéfices marginaux et autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

L'augmentation des crédits reliés à ce programme résulte principalement de la hausse de la part de l'employeur pour l'assurance-chômage depuis le 1er janvier 1983.

Commission de la fonction publique: 1 832,2 $/Variation: 12,7%

La Commission a pour mandat de statuer sur les recours exercés par les membres du personnel de la fonction publique dans les domaines prévus par la loi, à faire enquête sur le fonctionnement et l'observance de la Loi sur la fonction publique et de ses règlements et à donner des avis au Conseil du trésor sur les règlements soumis par le ministre de la Fonction publique et l'Office du recrutement et de la sélection du personnel quant à leur conformité avec les règles de la sélection au mérite.

Office du recrutement et de la sélection du personnel: 7 229,7 $/Variation: 5,2%

L'Office a pour mandat d'assurer le recrutement, la sélection et la déclaration d'aptitude des candidats à la nomination et à la promotion dans la fonction publique. L'Office a de plus la responsabilité d'appliquer la directive concernant le placement des fonctionnaires mis en disponibilité.

Pour 1983-1984, l'Office prévoit réduire ses effectifs en accord avec la baisse marquée du recrutement dans la fonction publique.

HABITATION ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	308 611,5	17,3	2 048	(3,2)
1982-1983*	263 066,0	20,9	2 115	
1981-1982	217 624,0	28,9		
1980-1981	168 859,0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Administration : 17 628,1 $ / Variation : 723,7%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

L'augmentation importante des crédits de ce programme s'explique par des sommes prévues au chapitre des subventions accordées par Corvée-Habitation et dans une moindre mesure par le transfert des responsabilités du courtage immobilier relevant auparavant du ministère des Institutions financières et coopératives.

Société d'habitation du Québec : 243 891,3 $ / Variation : 12,1%

Ce programme vise à assurer une plus grande accessibilité à des logements de qualité en favorisant d'une part, la restauration résidentielle, et d'autre part, en supportant une partie des coûts encourus par certaines catégories de ménages ou par les municipalités offrant des logements sociaux.

Le financement des déficits d'exploitation des logements sociaux atteindra 150,8 millions $ en 1983-1984, soit 61,8% du budget de la Société, tandis que le parc immobilier sera d'environ 42 700 logements.

Le renforcement et l'application sur une base annuelle des programmes de rénovation urbaine (LOGINOVE), d'accession à la propriété (PAAPR) et, dans une moindre mesure, le déficit d'exploitation des logements sociaux (OMH) expliquent principalement la croissance de 12,1%.

Conciliation entre locataires et propriétaires : 10 518,5 $ / Variation : (6,3%)

Ce programme vise à concilier les relations entre locataires et propriétaires. Pour ce faire, la Régie du logement fournit aux intéressés les renseignements pertinents, favorise la conciliation et rend des décisions par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et locaux.

Protection du consommateur : 9 357,6 $ / Variation : 2,7%

Ce programme vise à assurer la protection du public en exerçant un contrôle et une surveillance de certaines activités commerciales.

Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction : 3 533,4 $ / Variation : (3,6%)

Ce programme vise à permettre à la Régie des entreprises de construction de réglementer la compétence et la solvabilité des entreprises en construction.

Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics : 23 682,6 $ Variation : 1,6%

Ce programme vise la protection du public en s'assurant de la securite et de l'hygiène dans les bâtiments, les lieux publics et les installations techniques.

Les responsabilités dans ce domaine ainsi que les ressources afferentes ont ete transférées du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Securité du revenu.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	246 540	46.3	1 202	(3.3)
1982-1983*	168 470	20.1	1 244	
1981-1982	140 277	4.6		
1980-1981	134 077			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Les crédits 1983-1984 du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme sont supérieurs de 46.3% à la dépense probable de 1982-1983. Cet ecart s'explique principalement par l'augmentation du budget de la Societe de Developpement Industriel (SDI) (creation de nouveaux programmes) et par les interventions particulieres qui sont prevues auprès de Sidbec et de Petromont.

Gestion interne et soutien : 9 251,0 $ Variation : 17,8%

Ce programme consiste à concevoir les politiques du ministère et a mettre en place les structures et les mecanismes administratifs de coordination et de contrôle.

La variation s'explique en grande partie par l'addition d'effectifs au secretariat de la Commission permanente et interministerielle des achats, la creation d'un bureau des grands projets et la centralisation du budget de la publicite institutionnelle.

Société de développement industriel : 78 813,0 $ Variation : 21,2%

La Societe a pour mandat d'administrer des programmes d'aide financiere dans le but d'accelerer le développement economique du Quebec notamment en favorisant le developpement des entreprises à technologie moderne et dynamique, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation.

En 1982-1983, la Loi sur la SDI a ete revue et modifiee de façon a s'assurer que le mandat et les moyens utilises par la SDI repondent veritablement aux besoins des clientèles, soient complementaires à l'action des institutions financieres et ne fassent pas double emploi avec d'autres programmes gouvernementaux.

Ainsi certains programmes ont été supprimés et de nouveaux ont ete crees (aide a l'innovation et à la recherche, aide aux entreprises du tertiaire-moteur, aide a l'industrie électronique). Cette opération s'est traduite par l'injection de credits additionnels de 9,7 millions $. L'augmentation du budget s'explique egalement par la majoration des crédits requis au titre du programme d'urgence d'aide à la PME (3,5 millions $ en 1982-1983 vs 12,0 millions $ en 1983-1984).

Développement de l'industrie manufacturière et commercialisation des produits : 109 352,0 $ Variation : 119,7%

Par ce programme, le ministère stimule l'implantation de nouvelles entreprises, facilite l'adaptation et la croissance des entreprises manufacturières existantes et favorise le développement des entreprises commerciales.

Deux interventions particulières ont eu pour effet de faire gonfler le budget. Tout d'abord, une aide ponctuelle de 25,0 millions $ étalée sur 2 ans (15,0 millions $ en 1983-1984) est prévue pour Petromont pour lui permettre de faire face à la conjoncture économique difficile qu'elle traverse et réaliser les investissements requis pour améliorer sa rentabilité. D'autre part, une aide spéciale de 44,0 millions $ sera octroyée à Sidbec pour consolider les pertes encourues dans ses opérations minières.

Enfin des crédits additionnels de 3,9 millions $ ont été accordés pour différents programmes : UNI-PME, gestion-marketing, commissariats industriels et pour la mise sur pied d'un nouveau programme : concrétisation de projets industriels.

Centre de recherche industrielle du Québec : 14 300,0 $ Variation : 10%

Le CRIQ favorise, par le biais de la recherche appliquée et de services techniques, le développement et la mise au point de produits nouveaux ou améliorés.

La dotation de 1982-1983 de 13,0 millions $ a été indexée de 10% tel que le prévoit la Loi constituante du CRIQ.

Formation professionnelle : 12 535,0 $ Variation : 3,8%

Ce programme vise la formation, le perfectionnement et le recyclage de la main-d'oeuvre dans le domaine du tourisme, de l'hébergement et de la restauration.

Promotion et développement de l'industrie touristique : 22 289,0 $ Variation : 7,4%

Ce programme vise l'amélioration de la qualité du produit touristique par des services de formation et de consultation et la diffusion de l'information sur les ressources touristiques.

Des crédits supplémentaires ont été consentis pour les travaux d'entretien et de réparation du Manoir Richelieu.

JUSTICE

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	619 864	2,9	13 297	(2,4)
1982-1983*	602 360	7,4	13 631	
1981-1982	560 705	17,2		
1980-1981	478 471			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Le budget du ministère progresse de 2,9% par rapport aux dépenses probables de 1982-1983. Cette augmentation relativement faible est attribuable aux efforts de rationalisation du ministère qui ont totalisé un montant de 29 millions $.

Les mesures de rationalisation du ministère reposent essentiellement sur une augmentation de la productivité dans presque toutes les spheres d'activites et sur une réduction des dépenses de fonctionnement concernant particulièrement les secteurs des institutions judiciaires et pénales et de la sécurité publique.

Secteur — institutions judiciaires: 171 917,4 $ Variation: 0,5%

Ce secteur comprend essentiellement les programmes ayant comme principales fonctions d'assurer le fonctionnement et l'exercice du pouvoir judiciaire. On y retrouve la formulation des jugements (14%) qui vise à rendre la justice selon les juridictions des diverses cours de justice, le soutien administratif à l'activité judiciaire (36%) dont la responsabilite consiste à assurer le support de gestion necessaire au fonctionnement des cours et les enquêtes et expertises scientifiques (3%) qui permettent une connaissance plus approfondie de la perpétration de certains crimes et méfaits.

Fait egalement partie de ce secteur, la protection des droits et libertes de la personne (3%) qui vise à promouvoir les droits fondamentaux contenus dans la Charte des droits et libertés de la personne et dans la Loi sur la protection de la jeunesse. Aussi, afin de rendre la justice plus accessible à tous, le programme d'aide aux justiciables (31%) assure un support juridique, financier et social aux personnes economiquement défavorisées. Ces services sont fournis par l'intermédiaire de la Commission des services juridiques, l'aide aux recours collectifs et l'aide socio-économique aux justiciables.

Enfin, l'ensemble des activites de planification, de direction et de coordination des ressources humaines, physiques et financieres essentielles à la gestion du ministere relevent du programme de l'administration.

Secteur — gestion juridique du cadre socio-économique: 16 336,2 $ Variation: (3,2%)

Les deux (2) principales activites de ce secteur sont l'enregistrement officiel (80%) qui a comme mandat d'assurer la conservation des actes de l'état civil, des actes relatifs au patrimoine et d'autres documents officiels et le contrôle des permis d'alcool (20%) qui vise à proteger le public par la surveillance de l'exploitation des débits d'alcool.

Secteur — institutions pénales: 93 575,9 $ Variation: 3,9%

Ce secteur pourvoit à la garde des détenus et assure aux adultes en probation, détention et liberation conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale.

Secteur — services de soutien: 23 627,7 $ Variation: 3,4%

Il comprend les services juridiques du gouvernement (74%) et les affaires législatives (26%). Les premiers offrent un soutien d'ordre juridique à toutes les activités gouvernementales alors que les affaires législatives assurent la rédaction de tous les projets de loi du ministère de la Justice et de certains ministères et organismes en vue de leur présentation à l'Assemblée nationale de même que l'examen des projets de règlements soumis par les ministères et organismes du gouvernement.

Secteur — contentieux: 12 747,1 $ Variation: 5,5%

Il a pour objectif d'examiner les procédures et les documents se rapportant aux infractions commises à l'encontre du Code criminel et d'intenter des poursuites s'il y a lieu. Il doit également fournir des opinions juridiques sur toutes les questions reliées au droit criminel de même que les services d'experts dans la poursuite des enquêtes.

Secteur — sécurité publique : 290 388,6 $ / Variation : 4,8%

Ce secteur regroupe la coordination des activités de la sécurité publique, la normalisation et la surveillance de l'exercice de la fonction de police dont le mandat est exercé par la Commission de police, la Sûreté du Québec (95.5%) et enfin la protection civile.

La protection de la société, de ses citoyens ainsi que de leurs biens contre toutes les formes d'activités criminelles ou en cas de désastres constitue la principale fonction de ces programmes.

Secteur — régimes de sécurité du revenu : 11 271,8 $ / Variation : (9,7%)

Il s'agit essentiellement de l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Cette législation assure une compensation financière aux victimes d'actes criminels.

LOISIR, CHASSE ET PECHE

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	211 217.3	2.0	3 286	(8.7)
1982-1983*	207 156.0	8.1	3 598	
1981-1982	191 619.0	0.4		
1980-1981	190 841.0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Deux secteurs se partagent les crédits de 1983-1984, soit « le loisir » et « la faune ». Le secteur « loisir » accapare la majeure partie des crédits du ministère avec 172 806.6 $ en 1983-1984. Au secteur « faune », le ministère consacre 38 410.7 $ en 1983-1984.

Soutien aux municipalités et aux organismes de loisir : 28 303,0 $ Variation : 8,1%

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux loisirs par une assistance financière et technique aux municipalités et aux organismes de loisir.

Les crédits de ce programme sont de 8.1% supérieurs aux dépenses probables de l'année budgétaire 1982-1983. Cette hausse reflète l'intention du gouvernement de favoriser le développement des infrastructures de ski au Québec en y consacrant 3.5 millions $.

Promotion du loisir socio-culturel : 13 081,0 $ Variation : 4,8%

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité de la population aux activités de loisir socio-culturel, par une assistance financière et technique.

Les crédits de ce programme sont de 4.8% supérieurs aux dépenses probables de 1982-1983. Cette hausse reflète essentiellement les crédits consacrés au programme « chantier-jeunesse » qui vise à soutenir les initiatives des jeunes dans le secteur des loisirs socio-culturels et à permettre la création d'emplois pour ce groupe de la population active.

Plein air, parcs et réserves : 82 480,4 $ Variation : 2,3%

Ce programme vise à préserver des parties du patrimoine naturel québécois à des fins d'éducation et de récréation ainsi qu'à promouvoir et favoriser la pratique des activités de plein air par une assistance technique et financière et la mise en place d'un réseau d'équipements et de sites.

Les crédits de ce programme sont de 2,3% supérieurs aux dépenses probables de 1982-1983. Cette faible hausse résulte en fait de deux mouvements inverses. D'abord, grâce à une plus grande rationalisation de la gestion, le ministère peut non seulement contenir mais abaisser les coûts d'exploitation de ses équipements, ses parcs et ses réserves. Par ailleurs, afin d'accélérer les travaux prévus à l'entente fédérale-provinciale sur le développement touristique, le ministère y consacre 6,4 millions $ de plus en 1983-1984 qu'en 1982-1983.

Promotion de l'activité physique : 14 238,0 $ Variation : (7,2%)

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité de la population aux activités physiques et sportives et à encourager l'élite par une assistance financière et technique.

Les crédits de ce programme sont de 7,2% inférieurs aux dépenses probables de 1982-1983. Cette baisse s'explique en bonne partie par la non reconduction de l'activité « Jeux du Canada de 1982-1983 » qui avait fait l'objet d'une subvention.

Gestion interne et soutien : 27 333,9 $ Variation : 8,6%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

Régie de la sécurité dans les sports : 1 992,4 $ Variation : 54,8%

Ce programme vise à assurer la sécurité dans la pratique des sports par la promotion, l'éducation, la recherche, l'assistance technique et la surveillance de certaines manifestations sportives.

Les crédits de ce programme sont de 54,8% supérieurs aux dépenses probables de 1982-1983, ce qui reflète en partie le fait que la Régie, étant en phase d'expansion, n'a pu combler tous ses postes en 1982-1983, périmant ainsi des crédits à un niveau anormalement élevé. En outre, des crédits supplémentaires ont été alloués à la Régie en 1983-1984 afin qu'elle complète la prise en charge de diverses responsabilités prévues à sa Loi constituante, particulièrement celles concernant la fixation des normes de sécurité pour la pratique des sports au Québec.

Régie des installations olympiques : 5 377,9 $ Variation : (19,7%)

Ce programme vise à soutenir les dépenses d'opération de la Régie des installations olympiques.

Les crédits de ce programme sont de 19,7% inférieurs aux dépenses probables de 1982-1983. Cette baisse reflète, d'une part, le souci de rationaliser les opérations de la Régie et, d'autre part, l'objectif de rentabiliser l'exploitation des installations olympiques.

Gestion des ressources fauniques : 38 410,7 $ Variation : (1,3%)

Ce programme vise à assurer le maintien, l'amélioration et la protection des ressources fauniques du territoire québécois en recherchant l'équilibre écologique du milieu et l'utilisation rationnelle des ressources.

MAIN-D'OEUVRE ET SECURITE DU REVENU

	Crédits dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	2 496 659.6	24.0	3 687	(1.0)
1982-1983*	2 014 209.0	23.5	3 711	—
1981-1982	1 631 032.0	10.6	—	—
1980-1981	1 474 081.0	—	—	—

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Securite du revenu obtient des credits de 2 496.7 millions $ en 1983-1984, soit une augmentation de 24%. Deux programmes expliquent ce taux d'augmentation, soit le programme 06 (prestations d'aide sociale), avec une augmentation de 285.1 millions $, et le programme 10 (protection et developpement de l'emploi), avec une augmentation de 73.9 millions $ par rapport aux credits alloues en 1982-1983.

Il est à remarquer que la structure des programmes du ministere a ete reamenagee afin de tenir compte d'une part, de la creation du ministère du Travail et d'autre part, du transfert de l'application des règles de securite dans les bâtiments et dans les lieux publics au ministere de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

Direction et gestion : 100 432,8 $ Variation : 2,9%

Ce programme comprend les crédits requis pour la direction et la gestion du ministere de même que pour le fonctionnement du réseau Travail-Quebec.

Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu : 31 737,0 $ Variation : 6,9%

Les crédits requis pour l'administration deleguee de certains programmes de securite du revenu composent ce programme ; il s'agit :

— de l'administration par la Régie des rentes du Quebec des allocations familiales et des régimes supplémentaires de rentes ;

— de l'administration par la Régie de l'assurance-maladie du programme d'assistance-maladie ;

— de l'administration de l'aide sociale par la Ville de Montréal sur son territoire.

Direction et gestion de la Commission des affaires sociales : 3 804,4 $ Variation : 7,6%

Ce programme vise à procurer à la Commission des affaires sociales les ressources requises pour entendre les demandes, requêtes et appels relevant de sa juridiction, laquelle couvre les domaines suivants :

— Aide et allocations sociales ;
— Protection du malade mental ;
— Services de santé et services sociaux ;
— Régime de rentes ;
— Accidents du travail ;
— Assurance-automobile.

Allocations familiales : 196 945,5 $ Variation : 6,3%

Ce programme vise à compenser les charges familiales.

Il comprend deux volets :
— les allocations familiales de base, lesquelles ont été indexées de 6% le 1er janvier 1983 ;
— les allocations familiales supplémentaires pour enfants handicapés, indexées de 11,2% le 1er janvier 1983 pour être ainsi portées à 82,34 $ par mois.

Allocation de maternité : 9 000,0 $ Variation : 6,3%

Ce programme vise à assister financièrement la femme au travail bénéficiant d'un congé de maternité, en lui versant une allocation de 240 $ permettant de combler le délai de carence de deux semaines prévu au programme d'assurance-chômage.

Prestations d'aide sociale : 1 800 000,0 $ Variation : 19,0%

Ce programme vise à assurer à tout ménage un revenu minimum fondé sur la différence entre ses ressources et ses besoins essentiels.

En 1983-1984, les prestations continueront à être indexées trimestriellement selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation ; le niveau des crédits tient compte de cette indexation, de même que de l'évolution prévue de la clientèle et de l'impact des programmes de création d'emplois.

Assistance-maladie : 87 087,0 $ Variation : 9,1%

Le programme d'assistance-maladie vise à défrayer le coût des médicaments et des appareils médicaux ainsi que les services dentaires et optométriques aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les médicaments et services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin totaliseront 52,2 millions $; la fourniture de prothèses diverses et d'appareils orthopédiques représentera des déboursés de 13,4 millions $; enfin, les services assurés rendus par un optométriste ou un dentiste requerront des crédits de 21,5 millions $.

Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris : 10 570,0 $ Variation : 18,2%

Ce programme vise à doter l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris des sommes requises pour son fonctionnement et pour le versement d'allocations de soutien du revenu aux Cris s'adonnant à des activités traditionnelles de chasse et de pêche.

Formation professionnelle de main-d'oeuvre : 20 287,7 $ Variation : 13,9%

Ce programme vise à assurer aux organismes responsables de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre les sommes requises pour doter la main-d'oeuvre de la formation nécessaire pour l'obtention et la conservation des emplois. L'augmentation des crédits en 1983-1984 est essentiellement due à la mise en opération d'un nouveau centre de formation dans le Nord québécois conformément aux conventions du Nord-Est québécois et de la Baie-James.

Protection et développement de l'emploi : 236 795,2 $ Variation : 45,4%

La protection des emplois, le reclassement de la main-d'oeuvre et la réalisation de projets générateurs d'emplois sont les objectifs visés par ce programme.

Par rapport à 1982-1983, les crédits de ce programme connaissent une augmentation importante, traduisant l'effort gouvernemental en matière de création d'emplois.

REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC

	Crédits / dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	1 325 250	10.5	—	—
1982-1983*	1 198 856	2.2	—	—
1981-1982	1 173 436	8.3	—	—
1980-1981	1 083 718	—	—	—

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

La Régie de l'assurance-maladie du Québec administre le régime d'assurance-maladie depuis le 1er novembre 1970 et défraie le coût des programmes assurés. Celui-ci atteindra 1 325,3 millions $ en 1983-1984, soit une augmentation de 10,5% par rapport aux dépenses probables en 1982-1983. L'augmentation réelle n'est toutefois que de 5,7% puisqu'une réserve de 54,8 millions $, créée et prévue comme forfaitaire imputable à l'exercice 1981-1982, a pu être utilisée contre les dépenses encourues en 1982-1983 suite aux ententes conclues avec les professionnels de la santé.

Les principaux programmes assurés se regroupent sous les catégories suivantes : les services médicaux, les services dentaires, les services optométriques et le programme de médicaments. Les taux de variation indiqués ci-après ont été établis par rapport aux dépenses normalisées de 1982-1983.

Services médicaux : 1 031 394,0 $ / Variation : 5,1%

Cette catégorie regroupe les services assurés rendus par un médecin omnipraticien ou spécialiste qu'il soit rémunéré à l'acte, à la vacation ou à salaire. Sont aussi inclus les services rendus par le médecin oeuvrant dans le cadre de l'assurance-hospitalisation. Cette catégorie comprend enfin les remboursements faits aux résidents du Québec qui ont dû encourir des coûts pour des soins assurés au Québec ou pour des soins à l'étranger.

Les coûts prévus à ce titre représentent 77,8% des coûts totaux.

Services optométriques : 25 966,0 $ / Variation : 5,5%

Cette catégorie regroupe les services rendus par un optométriste dans le cadre des soins assurés par le régime d'assurance-maladie. Le coût de ces services représente 2,0% du coût total des programmes assurés.

Services dentaires : 76 317,0 $ / Variation : (2,6%)

Les crédits prévus à ce titre serviront à défrayer le coût des services offerts aux enfants de moins de seize ans de même que le coût de certains services rendus par un dentiste ou spécialiste en chirurgie buccale dans un établissement hospitalier.

Le niveau de dépenses prévues est stable en raison du rendement sur base annuelle des mesures de rationalisation des services introduites en août 1982. Ces dépenses sont évaluées à 5,8% du coût total.

Médicaments : 131 090,0 $ / Variation : 16,8%

Les médicaments et les services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste sont gratuits pour les personnes âgées de 65 ans et plus. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par l'importance croissante du coût des médicaments. Les coûts de ce programme constituent 9.9% du coût total.

Autres programmes et administration : 60 483,0 $ / Variation : 1,9%

La fourniture de prothèses et d'appareils orthopédiques nécessitera des crédits de 17.7 millions $, soit 1,3% du coût des programmes.

L'administration de tous ces programmes coûtera à la Régie 42.8 millions $, déduction faite de ses revenus propres. Par rapport au coût des programmes administrés, les frais d'administration représentent 3.3% des coûts prévus.

REVENU

	Crédits dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	212 292.8	(3.0)	5 246	(6.8)
1982-1983*	218 618.0	8.9	5 626	
1981-1982	200 789.0	5.8		
1980-1981	189 793.0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Les crédits du ministère sont réduits de 3.0% par rapport à l'exercice financier 1982-1983. Cette réduction découle principalement d'une modification apportée au mode de compensation versée aux mandataires de la taxe de vente et de la taxe sur les repas et hôtellerie de même que des efforts de rationalisation entrepris par le ministère.

Administration fiscale : 178 734,5 / Variation : (4,2%)

Ce programme vise à percevoir les sommes dues par les mandataires et contribuables assujettis aux lois fiscales et à réprimer l'évasion et la fraude fiscale.

Supplément au revenu de travail et administration de logirente : 22 505,1 $ / Variation : 1,1%

Ce programme vise à fournir un supplément au revenu des travailleurs à faible revenu en leur versant des prestations basées sur le revenu du ménage ; il vise également à administrer le programme d'allocation-logement en faveur des personnes âgées.

Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leurs contributions au régime de rentes du Québec : 525,0 $ / Variation : (48,6%)

Ce programme vise à alléger la contribution de certains travailleurs autonomes au Régime de rentes du Québec.

Contrôle des jeux de hasard et des courses: 2 786,8 $/Variation: 11%

Ce programme vise à protéger le public à l'occasion de l'organisation et la conduite des jeux de hasard et de courses sur lesquelles le pari mutuel est permis.

Aide financière à l'industrie des courses de chevaux: 7 741,4 $/ Variation: 6,1%

Ce programme vise à assurer une aide financière à la société de développement de l'industrie des courses de chevaux du Québec.

Les crédits consacrés à ce programme connaissent une augmentation marquée, soit 86% par rapport aux crédits initiaux 1982-1983. Cette augmentation fait suite à l'adoption par le gouvernement d'une modification législative ayant pour effet de hausser les droits sur le pari mutuel.

TRANSPORTS

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	1 597 383,5	5,1	11 658	(5,0)
1982-1983*	1 519 570,0	9,2	12 268	
1981-1982	1 391 443,0	6,6		
1980-1981	1 305 159,0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Les crédits 1983-1984, se répartissent entre les transports terrestres qui incluent la construction et la conservation du réseau routier (52,1%) et l'aide au transport en commun (23,4%), le transport scolaire (17,0%) et les transports maritimes et aériens (3,2%). Le solde du budget (4,3%) réfère principalement à l'administration du ministère.

Système de transports terrestres: 373 123,6/Variation: 6,5%

Ce programme vise à connaître, améliorer et coordonner les systèmes de transport et à apporter une aide financière aux services de transport en commun. La plus grande proportion des crédits du programme est consacrée à l'application de la politique gouvernementale d'aide au transport en commun: la dépense à ce titre devrait atteindre 365 millions $ en 1983-1984, ce qui représente une augmentation de 6,5% sur l'année précédente.

Par cette politique de subvention, le ministère contribue, d'une part, au coût de fonctionnement des services pour environ 180 millions $, et, d'autre part, au paiement des services de la dette du métro et autres équipements pour quelque 140 millions $. Par ailleurs, des crédits de 10,3 millions $ seront consacrés à l'intégration des trains de banlieue sur la ligne CP Rigaud.

Contrôle des lois et règlements de transport: 7 553,7/Variation: 9,9%

Le but de ce programme est d'assurer le respect des lois et règlements des transports sur le territoire du Québec. Le budget représente majoritairement des dépenses de fonctionnement.

Construction du réseau routier : 400 054,1 / Variation : 6,8%

Ce programme concerne l'implantation et l'amélioration du réseau routier. Après avoir doté la province d'un réseau autoroutier passablement développé, le ministère oriente maintenant ses priorités vers les routes principales ; la hausse du présent budget touche donc plus particulièrement les routes principales et la voirie régionale.

Conservation du réseau routier : 431 638,9 / Variation : 1,1%

Le programme de conservation du réseau routier vise à maintenir la qualité du réseau routier. Le ministère entend consacrer à peu près le même niveau de crédits à l'entretien de son réseau routier en 1983-1984 que l'année précédente.

Gestion interne et soutien : 52 924,8 / Variation : 2,3%

Ce programme a comme but de planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

Commission des transports du Québec : 8 913,8 / Variation : (0%)

La Commission des transports doit délivrer les permis de transport ou de location et fixer les taux ou tarifs correspondants.

Transports maritime et aérien : 34 815,9 / Variation : 17,6%

Ce programme sert à assurer le maintien, l'amélioration et le développement des services de transports maritime et aérien. Dans le domaine maritime, une proportion importante du budget, soit 23,7 millions $, est consacrée à la politique d'aide au fonctionnement des traversiers québécois ; par cette politique, le gouvernement vient en aide à la Société des traversiers du Québec de même qu'à cinq traverses privées. Quant au secteur aérien, le budget se répartit entre les coûts de fonctionnement des aéroports du ministère (3,0 millions $) et quelques travaux d'immobilisations aux débarcadères aériens (3,5 millions $).

La croissance des crédits de ce programme s'explique par des crédits périmés en 1982-1983 dus à la non réalisation de certains projets du transport maritime, notamment le débarcadère ferroviaire de Port-Cartier.

Transport aérien gouvernemental : 16 975,3 / Variation : 2,9%

Ce programme vise à fournir des services spécialisés de transport aérien à des fins gouvernementales. Il regroupe le transport de passagers et la protection de la forêt contre les incendies.

Transport scolaire : 271 383,4 / Variation : 6,9%

Ce programme permet aux institutions des niveaux primaire et secondaire d'assurer les services de transport aux étudiants. Les prévisions de dépenses reliées à l'aide au transport scolaire se chiffrent à 271,4 millions $, ce qui correspond à une augmentation de 6,9% par rapport à 1982-1983. La récente réforme du régime de transport scolaire aura permis de limiter la hausse des coûts de ce service.

TRAVAIL

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	21 421,3	(43,6)	332	(3,3)
1982-1983*	37 998,0	(7,9)	343	—
1981-1982	41 247,0	—	—	—
1980-1981	13 733,0	—	—	—

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Le ministère du Travail, créé par le projet de Loi 95 sanctionné le 16 décembre 1982, regroupe certains programmes qui se retrouvaient auparavant au sein du ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Il obtient des crédits de 21,4 millions $ en 1983-1984, soit une diminution sur une base comparable de 44%. Cette diminution s'explique par l'exclusion des crédits du ministère d'une somme de 18,1 millions $ afférente à l'inspection des lieux de travail par la CSST. Si on exclut cet ajustement, le ministère du Travail voit ses crédits croître de 8,6% par rapport à l'exercice 1982-1983.

Relations et normes de travail: 7 477,9 $/Variation: 0%

Ce programme vise à assurer la protection des droits d'association et d'accréditation, à établir le cadre des relations de travail entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés ou associations de salariés et à fournir un soutien aux relations de travail dans le secteur de la construction.

Aide financière à la commission de la santé et de la sécurité du travail: 1 920,0 $/Variation: n.a.

Les crédits prévus pour ce programme visent à fournir à la CSST une aide financière en matière de formation, d'information et de recherche.

La baisse des crédits accordés à la CSST est due à l'exclusion des activités d'inspection.

Conseil des services essentiels: 911,3 $/Variation: 250%

Le Conseil des services essentiels, créé en vertu de la Loi 72, est chargé d'assurer le maintien des services essentiels lorsque des travailleurs exercent leur droit de grève dans les services de santé, dans les services sociaux et dans certains services publics. L'augmentation importante des crédits en 1983-1984 est due au fait qu'il s'agit de la première année complète d'opération du Conseil.

Aide financière relative aux activités de placement de l'Office de la construction: 5 615,8 $/Variation: (2,9%)

Ce programme vise à aider financièrement l'Office de la construction pour ses activités reliées au placement des travailleurs de la constuction.

Direction et gestion interne: 5 496,3 $/Variation: 27,2%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes et à favoriser l'acquisition des connaissances nécessaires à la mise en oeuvre de programmes et d'activités dans le domaine des relations du travail.

L'augmentation des crédits au niveau de la direction et de la gestion interne est attribuable à la création du nouveau ministère et à des réaménagements de crédits en provenance du programme 01.

TRAVAUX PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT

	Crédits/ dépenses	Variation	Effectifs	Variation
	('000 $)	%		%
1983-1984*	306 438,2	0,7	2 472	(7,0)
1982-1983*	304 287,0	9,0	2 659	
1981-1982	279 209,0	6,7		
1980-1981	261 561,0			

* crédits 1983-1984 et dépenses probables 1982-1983

Le budget du ministère progresse de 0,7% par rapport aux dépenses probables de 1982-1983. Cette augmentation relativement faible est attribuable aux efforts de rationalisation du ministère notamment au niveau des effectifs où l'on enregistre une diminution importante par rapport à l'exercice 1982-1983 sur l'ensemble des programmes.

Allocation de l'espace et de l'équipement : 174 307,9 $ / Variation (2%)

Ce programme vise à fournir, aménager et equiper les immeubles construits achetés ou loués en fonction des besoins des ministères.

Les crédits alloués à ce programme représentent 57% du budget du ministère et se répartissent principalement entre l'acquisition et la gestion de l'espace (109,7 millions $) et la construction d'immeubles (39,1 millions $) dont l'enveloppe budgétaire a été diminuée de quelque 10,0 millions $ par rapport à l'année précédente. Cette diminution provient essentiellement du projet Palais de Justice de Québec dont la fin des travaux est prévue pour l'automne 1983.

Exploitation des immeubles : 120 055,1 $ / Variation : 4,4%

Ce programme vise à entretenir, gérer et assurer la sécurité des immeubles gouvernementaux et à fournir à leurs occupants un service des postes et messageries.

Les crédits alloués au programme représentent environ 40% du budget du ministère, dont 57,6 millions $ seront consacrés aux fins d'opération des immeubles. Au cours de l'exercice 1982-1983, la direction de l'exploitation de la région du Nord s'est retirée progressivement des divers champs d'activités au profit des autres ministères, organismes et entreprises locales concernés. Conséquemment, lors de la restructuration budgétaire, la région Nord a été éliminée et fusionnée aux autres éléments du programme.

Approvisionnement : 4 930,2 $ / Variation : 4,5%

Ce programme vise à effectuer les achats du gouvernement et à assurer le fonctionnement du répertoire des fournisseurs et des loueurs de machinerie lourde.

Gestion interne et soutien : 7 145,0 $ / Variation : 3%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

IV. DEPENSES PROBABLES 1982-1983

Lors de la présentation du Discours sur le budget du 25 mai 1982, les crédits initialement prévus pour l'année financière 1982-1983 ont été réduits de 630 millions $ passant de 23 285 millions $ à 22 655 millions $. Les dépenses probables, compte tenu des dépassements et des crédits périmés, atteindront 22 375 millions $ soit un écart de 280 millions $ par rapport au niveau prévu antérieurement.

	Discours sur le budget	Dépenses probables	Variation
	en millions de $		
Crédits initiaux	23 285.0	23 285.0 $	—
Plus			
Intégration des opérations de l'Office des autoroute	42.0	39.3	− 2.7
Budget supplémentaire	—	223.0	+223.0
Dépassements non pourvus par budget supplémentaire	—	44.6	+ 44.6
Moins			
Crédits périmés attribuables à la révision des rémunérations	−641.0	−511.0	+130.0
Autres crédits périmés	− 31.0	−705.9	−674.9
Total	**22 655.0**	**22 375.0**	**280.0**

Par rapport aux crédits initiaux, les dépassements prévus sont de 306.9 millions $ dont près de la moitié, soit 146 millions $ ont été alloués au programme d'aide sociale : 125 millions $ en budget supplémentaire et 21 millions $ par un mandat spécial au mois de février. Les autres dépassements ont été principalement requis pour augmenter l'enveloppe budgétaire destinée aux programmes de création d'emplois (40 millions $) ; pour accroître l'aide au transport en commun (21.9 millions $), le financement du Centre de recherches industrielles du Québec (13 millions $) et la contribution gouvernementale à l'assurance stabilisation des revenus agricoles (7.2 millions $).

D'autre part la récupération salariale a été réduite de 130 millions $ passant de 641.0 millions $ lors du Discours sur le budget à 511.0 millions $, ce qui a eu comme conséquence d'augmenter les dépenses prévues.

En contrepartie, la péremption prévue atteint 705.9 millions $. Un premier facteur qui explique ce niveau élevé est la baisse des taux d'intérêt au cours de l'année 1982-1983 qui a entraîné une économie de 151.0 millions $. Notamment les crédits pour le service de la dette publique totaliseront 1 942.0 millions $ soit une baisse de 62.5 millions $ par rapport aux crédits initiaux, tandis que les intérêts applicables au solde du compte des régimes de retraite ont été diminués de 42.9 millions $.

Un autre facteur important a été l'incidence des grèves dans le secteur public qui ont entraîné une réduction des dépenses salariales de 165 millions $. Les crédits périmés à la R.A.M.Q., ont atteint 69.0 millions $.

D'autre part, divers programmes axés sur l'aide aux entreprises des ministères de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation et de l'Industrie, Commerce et Tourisme ont connu un niveau d'activité moindre de 55 millions $ à celui prévu suite au ralentissement des investissements privés. Enfin, un dernier item, la révision à la baisse du coût des années scolaires antérieures à 1982-1983 au niveau primaire-secondaire a généré des économies de 31 millions $.

Pour ce qui est du solde, soit 234.9 millions $, il représente près de 1% des dépenses budgétaires et est comparable au niveau de péremption observé au cours des années antérieures.